



HOPITAL BEAUJON

100, boulevard du Général Leclerc
92110 CLICHY Cedex

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

LOT N° 1

Prestations de Nettoyage et bionettoyage des locaux de l'Hôpital Beaujon

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'HÔPITAL	5
PRESENTATION ARCHITECTURALE	5
NOMBRE DE BATIMENTS	6
REPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES PAR LA PRESTATION D'ENTRETIEN	7
LES TYPES DE ZONE A RISQUES HOSPITALIER.....	7
PARTIE 1 : PRESTATION DE BIO NETTOYAGE DE L'HÔPITAL BEAUJON LOT N° 1	8
VOLUMETRIE.....	8
❖ <i>HAD</i>	<i>8</i>
❖ <i>Site Beaujon.....</i>	<i>8</i>
SEUIL ACCEPTABILITE PAR TYPE DE ZONE À RISQUE, DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET PARTICULARITES	10
ZONE 0 : ABSENCE DE RISQUES - SEUIL ACCEPTABILITE : 70%.....	11
❖ <i>Description de la prestation.....</i>	<i>11</i>
ZONE 1 : RISQUES FAIBLES - SEUIL ACCEPTABILITE : 75%.....	12
❖ <i>Description de la prestation.....</i>	<i>12</i>
❖ <i>Particularités</i>	<i>12</i>
ZONE 2 : RISQUES FAIBLES - SEUIL ACCEPTABILITE : 80%.....	13
❖ <i>Description de la prestation.....</i>	<i>13</i>
ZONE 3 : ZONE A RISQUES - SEUIL ACCEPTABILITE : 85%.....	15
❖ <i>Description de la prestation.....</i>	<i>15</i>
❖ <i>Particularités</i>	<i>17</i>
ZONE 4 : ZONE A RISQUES ELEVES - SEUIL ACCEPTABILITE : 90%.....	17
❖ <i>Description de la prestation.....</i>	<i>17</i>
❖ <i>Particularités</i>	<i>19</i>
FREQUENCES, HORAIRES D'INTERVENTION	20
❖ <i>Fréquences d'intervention</i>	<i>20</i>
❖ <i>Les horaires d'intervention</i>	<i>23</i>
PRESTATIONS SPECIFIQUES.....	24
❖ <i>Prestations incluses</i>	<i>24</i>
NETTOYAGE DES SOUILLURES BIOLOGIQUES	24
CAS DE « PUNAISES DE LITS; GALLE »	24
LAMPADAIRE ET LUMINAIRE.....	24
TAPIS ANTIFATIGUE	24
COUPOLE.....	24
SECTEURS ADMINISTRATIFS	24
LESSIVAGE ET REMISE EN ETAT	25
❖ <i>Particularités :</i>	<i>25</i>
VITRERIES INTERIEURES.....	25
STUDIOS, SITUES AU BATIMENT STANISLAS LIMOUSIN :.....	26
REMISE EN ETAT APRES TRAVAUX, MAINTENANCES :	26

PRESTATIONS DE BIO NETTOYAGE EN URGENCE DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'EMPOUSSIEREMENT :	27
❖ Prestations non incluses	27
CONTROLE, TRAITEMENT DES ANOMALIES (NON-CONFORMITES)	28
❖ Auto contrôle par les agents du Titulaire	28
❖ Contrôle échantillon par l'encadrement du Titulaire	29
❖ Contrôle contradictoire hebdomadaire minimum avec l'Hôpital	29
❖ Traitement des anomalies (Non-conformités)	29
LE TITULAIRE	29
OBLIGATION DU TITULAIRE	29
SPECIFICATIONS GENERALES RELATIVES AUX PERSONNELS	30
❖ Encadrement	30
❖ Sécurité	32
❖ Discipline intérieur	34
❖ Tenue	35
❖ Visite médicale	36
❖ Mise à disposition de consommables	36
❖ Matériels, Equipements et Maintenance	37
SITUATION PARTICULIERE OU EXCEPTIONNELLE	40
❖ Plan blanc, Situation de crise	40
❖ Risque Amiante	40
❖ Situation particulière et exceptionnelle liées aux modifications de fonctionnement du site	40
❖ Cas Mouvement social	40
DEVELOPPEMENT DURABLE ET SANTE ENVIRONNEMENTALE	41
L'HOPITAL	43
❖ Obligation de l'Hôpital	43
❖ Locaux mis à la disposition du Titulaire	43
❖ Consommables	43
PARTIE 2 : NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES VITRERIES EXTERIEURES DE L'HÔPITAL BEAUJON	44
VOLUMETRIE A TITRE INDICATIF	44
DEFINITION DE LA PRESTATION	45
SUJETION EN HAUTEUR	45
MESURE DE PROTECTION DES SOLS TEXTILES ET BOISERIE BRUTE	45
PLAN DE MASSE DE L'HOPITAL BEAUJON	46
ANNEXES DU CCTP BIO NETTOYAGE	47
❖ Annexe 1 - Modèles de fiches de contrôles (Marque AP)	47
❖ Annexe 2 – Prestations et Fréquences d'intervention	50
❖ Annexe 3 – Surfaces des secteurs des bâtiments concédés	90
❖ Annexe 4 – Nombre des « Sortant » Mensuel par Secteur	95

LEXIQUE

CCTP : Cahier des clauses de techniques particulières

CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

EOH : Equipe opérationnelle d'hygiène

CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales

HAD : Hospitalisation à domicile

CDL : Centre de loisirs

EPI : Equipements de protection individuels

AES : Accident exposant au sang

SDE : Salle d'eau

DMA : Déchets ménagers et assimilés

DASRI : Déchets d'activités des soins à risques infectieux

TEXTE DE REFERENCE



Décret du 20 janvier 1965, décret du 20 février 1992).

Les dispositions législatives et réglementaires spécifiques au travail en hauteur sont essentiellement contenues dans le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail (articles L. 4121-1 à 5). Sa prévention se traite selon les principes généraux de prévention.

Le Code du travail indique qu'« il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif » (article R. 4323-63).

PRÉSENTATION DE L'HÔPITAL

NOM DE L'HÔPITAL	CHU BEAUJON
ADRESSE	100, boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY Cedex ☎ 01 40 87 50 00 www.aphp.fr/beaujon

PRESENTATION ARCHITECTURALE

Un bâtiment principal (IGH) de 11 étages, appelé Nicolas Beaujon et d'un ensemble des bâtiments annexes.

L'Hôpital Beaujon est un hôpital de 394 lits d'hospitalisation.

Situé à Clichy (92) aux portes de Paris, l'hôpital Beaujon est un établissement de court séjour adulte qui allie activités d'excellence et soins de proximité avec un service d'accueil des urgences et une maternité.

Les spécialités médicales et chirurgicales de l'hôpital Beaujon s'articulent autour de deux grands axes d'excellence : les maladies de l'appareil digestif (transplantations, interventions majeures sur l'intestin grêle, le colon, le foie, le pancréas, les cancers digestifs, les infections du système hépatobiliaire, etc.) et celles de la tête, du cou et du rachis (neurochirurgie, orthopédie, chirurgie maxillo-faciale, ...).

Cette offre de soins est complétée par une activité de proximité : service d'urgences adultes, urgences de gynécologie obstétrique et maternité, ainsi que par une prise en charge de médecine interne avec une orientation en infectiologie, gériatrie et cardiologie.

L'hôpital Beaujon est rattaché à l'Université de Paris Cité.

Les travaux en cours et à venir travaux au niveau des secteurs de :

- L'urgences adultes
- La réanimation polyvalente
- La grande garde neurochirurgie
- L'Endoscopie

NOMBRE DE BATIMENTS

L'Hôpital est composé de 15 bâtiments :

- Jean Baumann (Policlinique)
- Louis Plousey
- Urbain Cassan
- Louis Mourier
- Jean Walter
- Stanislas Limousin
- Charles Perrault
- Émile Sergent
- Pierre Abrami
- Fernand Vidal
- Jacques Mignot
- Denis Papin
- Stanley Kubrick
- BIM
- Xavier Bichat



REPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES PAR LA PRESTATION D'ENTRETIEN

Il est rappelé au titulaire que les données indiquées sont prévisionnelles et sont susceptibles d'évoluer dans un sens positif ou négatif en fonction des travaux ou constructions prévus au cours de l'exécution du marché

Les fermetures de lits saisonnières seront systématiquement communiquées au titulaire et feront l'objet de défacturation mensuelle sur la facture.

Ainsi, les surfaces communiquées dans les bordereaux de prix sont susceptibles de variations en fonction de l'activité de l'hôpital (ouverture, fermeture de services...); les surfaces communiquées sont susceptibles de variations de l'ordre **de plus ou moins 20%**.

Ainsi, le titulaire doit pouvoir s'adapter aux modifications d'implantation des locaux.

LES TYPES DE ZONE A RISQUES HOSPITALIER

L'architecture hospitalière est répartie en zones, déterminées en fonction des risques.

Les principes de répartition sont les suivants,

(Ces principes peuvent connaître des exceptions qui sont précisées dans un document exhaustif remis au titulaire du marché)

type de zone à risque	zone 0	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4
seuil acceptabilité	70%	75%	80%	85%	90%
définition	entretien de type industriel mécanisé et manuel	entretien de type domestique	entretien de type collectivité	entretien de type hospitalier	entretien de type hospitalier, zone à risque élevé
précision	macroscopique	macroscopique	macroscopique	macroscopique	macroscopique
				microscopique	microscopique
objectif	Absence de : - Déchets et détritux divers - Poussières - Corps gras - Traces adhérentes - Graffitis, affichage sauvage, souillures et mégots - Absence d'eau stagnante	• Absence de : - Déchets et détritux divers - Poussières - Poussières sur les surfaces verticales, horizontales - Salissures et traces adhérentes sur les surfaces verticales, horizontales, les meubles et bouches d'aération - Entartrement des lavabos, sanitaires et robinetterie et meublants • Entretien des moquettes (aspiration, détachage, shampooing) • Brillance des différents supports (thermostatiques, meublants, vitres et miroirs)	• Absence de : - Déchets et détritux divers - Poussières - Poussières sur les surfaces verticales, horizontales - Salissures et traces adhérentes sur les surfaces verticales, horizontales, les meubles et bouches d'aération - Entartrement des lavabos, sanitaires et robinetterie et meublants • Entretien des moquettes (aspiration, détachage, shampooing) • Brillance des différents supports (thermostatiques, meublants, vitres et miroirs)	• Absence de : - Déchets et détritux divers - Poussières - Poussières sur les surfaces verticales, horizontales - Salissures et traces adhérentes sur les surfaces verticales, horizontales, les meubles et bouches d'aération - Entartrement des lavabos, sanitaires et robinetterie et meublants • Entretien des moquettes (aspiration, détachage, shampooing) • Brillance des différents supports (thermostatiques, meublants, vitres et miroirs)	• Absence de : - Déchets et détritux divers - Poussières - Poussières sur les surfaces verticales, horizontales - Salissures et traces adhérentes sur les surfaces verticales, horizontales, les meubles et bouches d'aération - Entartrement des lavabos, sanitaires et robinetterie et meublants • Entretien des moquettes (aspiration, détachage, shampooing) • Brillance des différents supports (thermostatiques, meublants, vitres et miroirs) • niveau de contamination résiduel après passage

PARTIE 1 : PRESTATION DE BIO NETTOYAGE DE L'HÔPITAL BEAUJON LOT N° 1

VOLUMETRIE

La répartition des activités par secteurs et le détail des surfaces, les fréquences d'intervention minimales figurent dans les cartographies du lot annexées au présent CCTP.

L'entretien courant des surfaces vitrées intérieur accessibles sans moyens adaptés ni précautions spécifiques depuis le niveau du sol, des portes vitrées et baies, surfaces vitrées à portée de main des patients, des visiteurs et du personnel, entre dans le champ des prestations de nettoyages des locaux.

Les données indiquées ci-dessous sont prévisionnelles et sont susceptibles d'évoluer dans un sens positif ou négatif en fonction des travaux ou constructions prévus au cours de l'exécution du marché.

❖ HAD

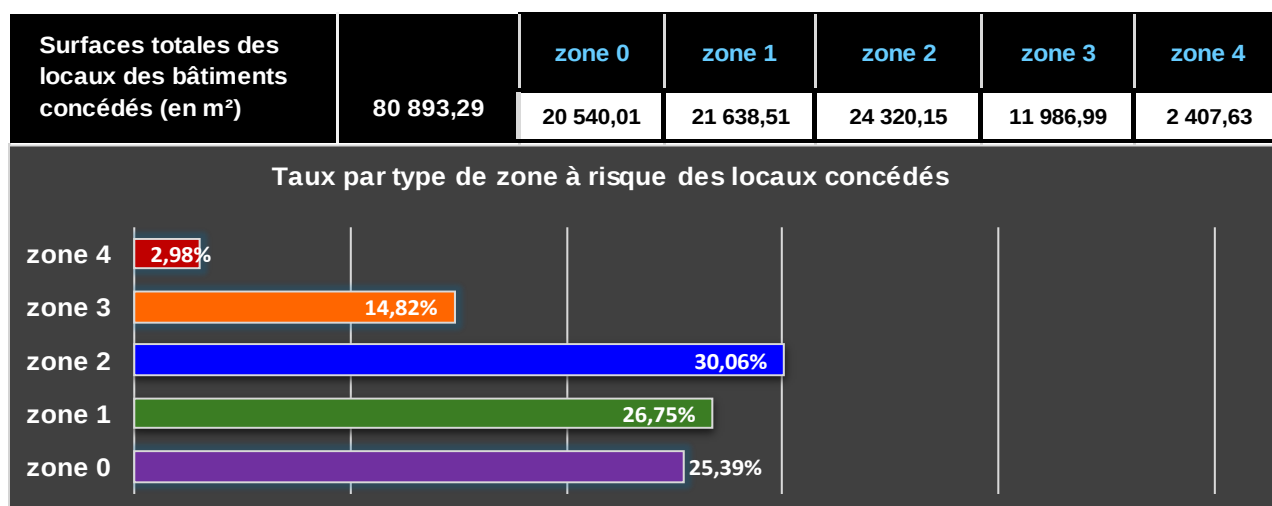
Secteur sur le site de l'Hôpital	Surface (en m²)	zone 1	zone 2	zone 3
HAD (Hospitalisation à domicile)	252,53	237,70	11,78	3,05

❖ Site Beaujon

Secteurs de type de zone à risque 0	Σ Surface (m²) par secteur
Bâtiment Jean Beaumann :	
S01 : Parkings souterrains	1 177,56
S02 : Parkings souterrains	1 127,74
RDC-R04 : Escaliers-Extérieur	65,95
Bâtiment Charles Perrault :	
Crèche-Centre de loisirs : Cour - Terrasses	249,25
Bâtiment Beaujon :	
Terrasses accessibles-Sorties de secours-Cours anglaises-patios-Accès Piétons, ambulances	814,19
Zones (Extérieur) :	
Voiries, Parkings - Escaliers de secours Extérieurs A - B - C - D-Aires de jeux (Crèche-CDL)	16 990,75
Bâtiment Stanley Kubrick :	
Quai - Parking (Intérieur)	114,57
Somme des surfaces (en m²)	20 540,01

(Sans HAD)

Secteurs concédés	Σ Surfaces (en m²)	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4
Administratifs	1 511,45	1 414,11	97,34		
Technique-Logistique-Informatique	2 392,78	1 927,91	464,87		
Consultations spécialisées	5 154,62	1 877,25	2 712,08	565,29	
Consultations	2 014,24	1 154,39	748,92	110,93	
Plateau médico technique	5 244,98	1 967,90	1 789,64	1 176,85	310,59
Laboratoires	3 037,78	1 064,65	720,43	1 252,70	
Soins	24 097,00	4 115,03	10 876,75	7 092,80	2 012,42
Urgences	1 997,23	656,59	709,16	631,48	
Blocs opératoires	1 145,11			1 060,49	84,62
Autres secteurs	3 547,94	606,63	2 844,86	96,45	
Secteurs pour le Personnel	2 339,59	1 408,19	931,40		
Logement du personnel	1 495,07	1 397,45	97,62		
Archives hors secteurs administratifs	1 044,52	1 044,52			
Archives centrales	797,35	785,28	12,07		
Batiment Bjn : Parties communes	2 244,57	57,33	2 187,24		
Bâtiment Emile Sergent (RDC au S01)	1 840,23	1 721,40	118,83		
Batiment Bjn : Porte 15 (RDC)	448,82	439,88	8,94		
Somme des surfaces (en m²)	60 353,28	21 638,51	24 320,15	11 986,99	2 407,63



SEUIL ACCEPTABILITE PAR TYPE DE ZONE À RISQUE, DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET PARTICULARITES

Les fréquences d'intervention minimum des zones (0, 1, 2, 3 et 4) devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

L'entretien des bureaux sera effectué au prorata de l'encombrement de ces derniers.

L'entretien du matériel bureautique n'est pas à la charge du prestataire

Des demandes ponctuelles et urgentes pourront être demandées sur devis 7 jours sur 7, de 6h30 à 19h00

En cas d'incident, une intervention spécifique complémentaire pourra être réalisée.

Dans les demandes ponctuelles figurent notamment le nettoyage des :

- ♦ Amphithéâtres
- ♦ Salles de réunion, Cour
- ♦ Conférence et
- ♦ Événementielles.

Le prestataire est chargé du réapprovisionnement des consommables : papiers toilettes, savon, essuie-mains. → Réapprovisionnement dans les services : Les consommables sont fournis par les services **sauf** pour la Direction, DRH, Direction du système d'information.

L'usage des franges de lavage en microfibre est conseillé.

L'acheminement à la buanderie des franges de lavage et lavettes sales doit être fait avec un chariot roulant.

Les franges de lavage, les lavettes nécessaires au lavage devront impérativement être changées à chaque pièce et envoyés en buanderie pour traitement.

Les franges de lavages doivent être renouvelées :

- Chaque trimestre pour les secteurs de types de zones à risques 1, 2 et 3
- Chaque mois pour les secteurs de type de zone à risques 4

Types de sols :

Dans le cas des revêtements traités, l'Hôpital fournira au titulaire les protocoles de recommandation du fabricant si nécessaire.

Sols, Mobiliers :

Le Titulaire devra s'assurer de la compatibilité des traitements d'entretien avec le type et la qualité du revêtement (Sol, mobiliers).

ZONE 0 : ABSENCE DE RISQUES - SEUIL ACCEPTABILITE : 70%

❖ Description de la prestation

Elimination des détritrus : balayage des zones extérieures et,
évacuation des déchets : vider et nettoyer les corbeilles et réceptacles divers en respectant les filières « déchets » mises en place sur l'Hôpital.

Dépoussiérage, lavage et dégraissage des surfaces par mécanisation
 (Lavage au jet, haute pression, vapeur, auto laveuse, ...)

Nettoyage des bancs et de mobiliers extérieurs.
 Les éléments meublants seront déplacés si nécessaire et remis en place.

Nettoyage des regards, des siphons de sol et des avaloirs, grilles d'évacuation, grilles de ventilation à hauteur d'homme. ➔ Cette fréquence est à adapter dans le cadre de l'obligation de résultat.

Enlèvement des graffitis, des étiquettes autocollantes-affichages divers, chewing gum.

Ramassage :

Des feuilles mortes sur les voiries et devant les bouches d'avaloir des égouts.

Des détritrus sur les pelouses.

Nettoyage des :

Différents accès et zones de tolérance fumeurs et poubelles de l'Hôpital

SAS ambulances et de leurs abords directs

Quais de livraison (devant, dessous) et rampes d'accès

Dessus et dessous, de la table élévatrice du Magasin hôtelier

Paliers-escaliers, terrasses

Escaliers de secours métalliques des antennes A, B, C, D du bâtiment Beaujon ainsi que leurs paliers

Des escaliers de secours extérieurs du bâtiment Jean Baumann

Cour, aires de jeux de la crèche et CDL

Cour, parking des bâtiments Urbain Cassan, Denis Papin, Jacques Mignot, Emile Sergent

Une attention particulière sera apportée sur le secteur du bâtiment Jacques Mignot.
 (Cour, parking de la Chambre mortuaire)

Lampadaires, luminaires au niveau du hall du bâtiment Beaujon

Parkings à vélos

Parkings sous terrains, situé au niveaux S01-S02 du bâtiment Jean Baumann.

➔ La programmation et l'organisation du nettoyage en profondeur, la remise en état est effectuée par le responsable du secteur (Responsable de la sécurité Anti malveillance) et le référent environnement de l'établissement en partenariat avec le prestataire.

Cour et parking intérieur du SMUR

Tourniquets des Accès/Sorties du personnel de l'hôpital

ZONE 1 : RISQUES FAIBLES - SEUIL ACCEPTABILITE : 75%

❖ Description de la prestation

Entretien des surfaces horizontales et verticales

Elimination des détritits et évacuation des déchets : vidage et nettoyage des corbeilles et réceptacles divers en respectant les filières « déchets » mises en place sur l'Hôpital.

Dépoussiérage des surfaces horizontales :

Balayage humide et aspiration

Balayage humide et lavage des sols thermoplastique, linoléum, carrelage ou autres types de sols lavables → Dans le cas des revêtements traités, l'Hôpital fournira au titulaire les protocoles de recommandation du fabricant si nécessaire.

Le prestataire devra maintenir la brillance des sols thermoplastiques et des pierres calcaires en mettant en œuvre toutes les procédures et traitements qu'il jugera nécessaire et selon les préconisations d'entretien propre à chaque type de sol (Décapage, métallisation, cristallisation, méthode spray ...). La méthode spray impose un balayage humide (Voire un lavage) préalable et terminal.

❖ Particularités

Moquettes :

Les sols recouverts de moquette devront être détachés à l'aide de produits adaptés au type de revêtement. Les opérations de shampooining seront à programmer en fonction des besoins et en concertation avec la correspondante de l'hôpital

Tapis anti-poussière :

Paillassons, tapis d'accueil seront aspirés à chaque prestation.

Maintenir en état de propreté les éléments suivants :

Murs

Plinthes

Éléments chauffants (Radiateurs)

Portes, poignées de porte, chambranles de portes, mains courantes, rampes

Encadrement de fenêtre, margelles, les blocs stores intérieurs situés au-dessus de chaque fenêtre

Canalisations apparentes

Luminaires

Bouches d'aération et de soufflage, grille de ventilation par aspiration

Objets meublants :

bureaux, armoires, chaises, fauteuils, étagères, réceptacle déchets, miroirs, tables, lampes de bureaux, combinés téléphoniques, tableaux, posters ...

Les vitres intérieurs (Cloisons vitrées, portes vitrées, hygiaphones ...)

Les éléments signalétiques (Panneaux vitrés, affichage)

Les éléments meublants seront déplacés si nécessaire et remis en place

Surfaces verticales :

Le titulaire du marché devra veiller à la propreté des murs, plafonds, cloisons, enlèvement de graffitis ...

Les prises électriques et les commutateurs

Chambres de garde

Local	Prestations	
Chambre de garde	Entretien Si présence lavabo : Approvisionnement en consommables → savon ; essuie-mains Vidage et changement de sac poubelle Bio nettoyage Réfection du lit Le linge pour la réfection du lit doit être réparti comme suit : 2 draps 1 taie d'oreiller 1 couverture Circuit déchets et linge sale Circuit déchets : déchets ménagers, cartons, papiers Circuit linge sale : mettre le linge sale dans le sac de collecte de linge sale et le déposer dans le roll/bac de collecte dédié pour entreposage intermédiaire	Les consommables sont fournis par le service pour les chambres de garde au sein du service Détartrage : 1 fois par semaine Ne pas mettre de draps de réserve dans la chambre Les couvertures sont à changer tous les 15 jours et/ou selon l'état d'usure, propreté Respecter la filière déchets mise en place sur l'hôpital Bien fermer le sac avant de le déposer dans le roll
SDE	Approvisionnement en consommables → savon, essuie-mains, papiers toilettes Vidage et changement de sac poubelle Bio nettoyage	Les consommables sont fournis par le service pour les chambres de garde au sein du service

ZONE 2 : RISQUES FAIBLES - SEUIL ACCEPTABILITE : 80%

❖ Description de la prestation

Entretien des surfaces horizontales et verticales

Elimination des détritres et évacuation des déchets : vidage et nettoyage des corbeilles et réceptacles divers en respectant les filières « déchets » mises en place sur l'Hôpital.

Dépoussiérage des surfaces horizontales :

Balayage humide et aspiration

Balayage humide et lavage des sols thermoplastique, linoléum, carrelage ou autres types de sols lavables → Dans le cas des revêtements traités, l'Hôpital fournira au titulaire les protocoles de recommandation du fabricant si nécessaire.

Le prestataire devra maintenir la brillance des sols thermoplastiques et des pierres calcaires en mettant en œuvre toutes les procédures et traitements qu'il jugera nécessaire et selon les préconisations d'entretien propre à chaque type de sol (Décapage, métallisation, cristallisation, méthode spray ...). La méthode spray impose un balayage humide (Voire un lavage) préalable et

terminal. Le prestataire devra s'assurer de la compatibilité des traitements d'entretien avec la qualité du revêtement.

Le détartrage

Application sur la robinetterie jusqu'au brise-jet inclus, WC/douches

Nettoyage et désinfection du sol, murs, portes des ascenseurs, des parois internes-externes, des boutons d'appel et de l'intérieur de la cabine (Monte-charge)

Nettoyage de l'ensemble des escaliers intérieurs ainsi que leurs paliers (Marches, contre marches, plinthes, rampes, mains courantes, coins, portes, encadrements de porte, poignées, interrupteurs margelles)

Entretien des surfaces verticales :

Des éléments sanitaires et des meublants

Maintenir dans un état de propreté à l'aide d'une solution nettoyant désinfectante :

Portes, poignées de porte, chambranles de portes, mains courantes, rampes ;

les éléments sanitaires (Cuvette WC, douche, lavabos, baignoires, tablettes, patères, etc.) ;

le mobilier sanitaire (Etagère, balayette WC et son support, distributeurs papier WC-savon- essuie-mains)

Les encadrements de fenêtres et des margelles

Les canalisations apparentes et siphons

Les luminaires, les interrupteurs et les prises

Les bouches d'aération et de soufflage, grilles de ventilation (Aspiration), le devant des bouches d'aération

Les objets meublants

bureaux, armoires, réceptacles déchets, miroirs, tables, lampes, combinés téléphoniques

Les chaises et fauteuils seront nettoyés en fonction du revêtement

Les objets meublants à roulettes seront déplacés si nécessaire et remis en place

Entretien de la vitrerie intérieure

(Cloisons vitrées, portes vitrées, hygiaphones...), glaces, miroirs à l'aide d'un produit adapté

Eléments signalétiques

(Panneaux vitrés, affichage ...)

Surfaces verticales :

Le titulaire du marché devra veiller à la propreté des murs, plafonds, cloisons, enlèvement de graffitis ...

Des opérations de lessivage pourront être entreprises en fonction de l'état de propreté des surfaces verticales.

Une procédure de bio nettoyage sera appliquée sur l'ensemble des surfaces classées en zone 2 à l'aide d'un nettoyant désinfectant normalisé.

Les surfaces agroalimentaires classées en zone 2 devront être nettoyées avec un désinfectant homologué (Ministère chargé de l'agriculture)

Une attention particulière sera apportée au maintien permanent de la propreté des locaux suivants :

- ◆ Secteurs de consultations
- ◆ Sanitaires publics
- ◆ Galeries, Circulations et Escaliers de secours
- ◆ Ascenseurs, Monte-charge
- ◆ Offices alimentaires

ZONE 3 : ZONE A RISQUES - SEUIL ACCEPTABILITE : 85%

❖ Description de la prestation

Entretien des surfaces horizontales et verticales

Elimination des détritits et évacuation des déchets (Vider et nettoyer les corbeilles et réceptacles divers) en respectant les filières « déchets » mises en place sur l'hôpital.

Surfaces horizontales,

Dépoussiérage (Balayage humide à l'aide de gaze non-tissé imprégné à usage unique, changée à chaque pièce) et **lavage** des sols thermoplastique, carrelage, etc.

Le prestataire devra maintenir la brillance des sols thermoplastiques et des pierres calcaires en mettant en œuvre toutes les procédures et traitements qu'il jugera nécessaire et selon les préconisations d'entretien propre à chaque type de sol (Décapage, métallisation, cristallisation, méthode spray ...).

La méthode spray impose un balayage humide (Voire un lavage) préalable et terminal. Le prestataire devra s'assurer de la compatibilité des traitements d'entretien avec la qualité du revêtement.

Une procédure de bio nettoyage sera appliquée sur l'ensemble des surfaces classées en zone 3 à l'aide d'un nettoyant désinfectant normalisé.

Les surfaces agroalimentaires classées en zone 3 devront être nettoyées avec un désinfectant homologué (Ministère chargé de l'agriculture)

Entretien des surfaces verticales :

Des éléments sanitaires et des meublants

Maintenir dans un état de propreté à l'aide d'une solution nettoyant désinfectante :

Portes, poignée de porte, chambranle de port, mains-courantes, rampes, les encadrements de fenêtres et margelles, plinthe

Les éléments sanitaires (Cuvette WC, douche, lavabos, tablettes, patères, etc.)

Le mobilier sanitaire (Etagère, balayette WC et son support, distributeurs papier WC-savon-essuie-mains)

Les canalisations apparentes et siphons

Les luminaires, interrupteurs et prises

Les bouches d'aération et soufflage, grille de ventilation (Autre que vmc)

Les objets meublants

Bureaux, armoires, réceptacles déchets, miroirs, tables, lampes, combinés téléphoniques

Le dessus des négatoscopes

Entretien de la vitrerie intérieure

(Cloisons vitrées, portes vitrées, hygiaphones...), glaces, miroirs à l'aide d'un produit adapté

Eléments signalétiques

(Panneaux vitrés, affichage...)

Surfaces verticales :

Le titulaire du marché devra veiller à la propreté des murs, cloisons, enlèvement de graffitis, etc.

Les objets meublants seront déplacés si nécessaire et remis en place

Des opérations de lessivage pourront être entreprises en fonction de l'état de propreté des surfaces verticales ou à la suite des travaux

Les lessivages ponctuels et urgents des chambres de malades en précautions complémentaires devront être impérativement réalisés 7 jours sur 7 de 6h 30 à 19h 00 (Même les dimanches et jours fériés)

Une attention particulière sera apportée au maintien de la propreté des locaux suivants :

- ◆ Zone de traitement et de stockage intermédiaire des déchets,
- ◆ Les zones accessibles au public : Service des Urgences, de la Maternité
- ◆ Les postes de soins
- ◆ L'accueil des services cliniques

✚ L'entretien des secteurs de soins :

Bio nettoyage des unités de soins au quotidien (Zone 3) :

Prestation qui nécessite une intervention 7 jours sur 7 et les jours fériés à partir de 7h00 le matin.

✚ Bio nettoyage dans les hôpitaux de jour, de semaine (Zone 3) : Du **Lundi** au **Vendredi**

✚ Les chambres « sortant » :

Toute chambre libérée doit être nettoyée avant l'entrée d'un(e) autre patient (e).

Les chambres des sortants des secteurs d'hospitalisation pris en charge au quotidien par les équipes du prestataire sont incluses dans la prestation de base de ces services et ne font pas l'objet de demandes supplémentaires.

✚ Maternité :

Le bio nettoyage vapeur est obligatoire pour les chambres « Sortant »

Le prestataire intervient une fois que le personnel soignant finit le nettoyage et désinfection de l'environnement du patient.

❖ Particularités

Le nettoyage du mobilier y compris le lit (Lit, chevet, adaptable, téléphone, bandeau de lit, fauteuils, intérieur placard/armoire) est pris en charge par le personnel soignant.

La maîtrise de l'environnement microbien implique de prédéterminer les fréquences d'interventions de la zone 3. Ces fréquences représentent un minimum d'intervention sous lesquelles le prestataire ne peut en aucun cas descendre.

ZONE 4 : ZONE A RISQUES ELEVES - SEUIL ACCEPTABILITE : 90%

❖ Description de la prestation

Entretien des surfaces horizontales et verticales

Elimination des débris et évacuation des déchets (Vider et nettoyer les corbeilles et réceptacles divers) en respectant les filières « déchets » mises en place par l'Hôpital.

Dépoussiérage des surfaces horizontales (Balayage humide à l'aide de gaze non-tissé imprégné à usage unique, changée à chaque pièce) et **lavage** des sols thermoplastique, carrelage.

Le prestataire devra maintenir la brillance des sols thermoplastiques et des pierres calcaires en mettant en œuvre toutes les procédures et traitements qu'il jugera nécessaire et selon les préconisations d'entretien propre à chaque type de sol (Décapage, métallisation, cristallisation, méthode spray ...). La méthode spray impose un balayage humide (Voire un lavage) préalable et terminal.

Les gazes pré-imprégnées, les franges de lavage devront impérativement changer à chaque pièce et seront à usage unique y compris les lavettes.

Entretien des surfaces verticales et des meublants

Le prestataire devra maintenir dans un état de propreté, à l'aide d'une solution nettoyante désinfectante :

Les portes, poignée de porte, chambranle de port, mains-courantes, rampes, les encadrements de fenêtres et margelles, plinthe

Les éléments sanitaires

(Cuvette WC, douche, lavabos, tablettes, patères, etc.)

Le mobilier sanitaire (étagère, balayette WC et son support, distributeurs papier WC-savon-essuie-mains)

Les canalisations apparentes et siphons

Les luminaires, interrupteurs et prises

Les bouches d'aération et soufflage, grille de ventilation

Lessivage des murs, porte et lavage mécanisé du local déchet

Le détartrage hebdomadaire => Application d'un détartrant dans les toilettes et sur la robinetterie jusqu'aux brise-jets inclus ;

La désinfection quotidienne de la robinetterie, brise-jet inclus. **Les points d'eau équipés de filtres terminaux ne sont pas concernés.**

Les objets meublants, hors matériel médical et bio médical

Le dessus des négatoscopes

Entretien de la vitrerie intérieure (Cloisons vitrées, portes vitrées, hygiaphones...), glaces, miroirs à l'aide d'un produit adapté

Eléments signalétiques
(Panneaux vitrés, affichage...)

Brillance de différents supports
(Thermoplastiques, meublants, vitres et miroirs)

Absence d'entartrement des sanitaires et des pièces d'eau
(WC-Douche-Point lavabo)

Niveau de contamination résiduel après passage
(Selon seuil d'acceptabilité prédéfinis)

Le titulaire du marché devra veiller à la propreté des surfaces verticales
(Murs, cloisons, etc.)

Les objets meublants à roulettes seront déplacés si nécessaire et remis en place

Des opérations de lessivage pourront être entreprises en fonction de l'état de propreté des surfaces verticales ou à la suite des travaux

Les lessivages ponctuels et urgents devront être impérativement réalisés 7 jours sur 7 de 6h 30 à 19h 00 (Même les dimanches et jours fériés)

Lors des interventions dans les salles d'opérations, salles de réanimation, le prestataire ne devra en aucun cas toucher ou manipuler ou déplacer les matériels médicaux.

Une attention particulière sera apportée au maintien de la propreté des locaux suivants :

◆ Unités de soins intensifs et de réanimation.

En particulier, un respect scrupuleux des procédures concernant le matériel à employer et les précautions à prendre par les agents du prestataire est exigé.

◆ Blocs opératoires :

Le nettoyage des murs sera effectué à l'aide de mouilleurs ou toute autre méthode permettant un nettoyage et une désinfection des murs (en nombre suffisant par rapport à la surface à entretenir). Ceux-ci devront être impérativement changés entre chaque salle.

Le dépoussiérage des bras articulés des salles de bloc opératoire et la coupole du scialytique sont assurés par le personnel soignant.

◆ Pour les services de réanimation :

Le dépoussiérage, des bras articulés et spots lumineux, est réalisé, à la demande du cadre de service lors du bio nettoyage de la chambre (sans patient ou lors de fermeture pour travaux)

◆ Pour le service imagerie :

Les rails seront nettoyés à la demande du cadre de service ou lors de fermeture pour travaux.

Il sera procédé à des évaluations macroscopiques et contrôles microbiologiques, absence de déchets (Elimination des déchets et entretien des réceptacles), de poussières sur les surfaces, les meublants, des salissures et de trace adhérente sur les surfaces horizontales, verticales.

Une procédure de bio nettoyage sera appliquée sur l'ensemble des surfaces classées en zone 4 à l'aide d'un nettoyant désinfectant normalisé.

Les surfaces agroalimentaires classées en zone 4 devront être nettoyées avec un désinfectant homologué (Ministère chargé de l'agriculture)

Pour les secteurs de type de zone à risques 4 :

Le matériel dédié et identifié spécifiquement à chacun de ses services, ne devra en aucun être utilisé dans d'autres secteurs de l'Hôpital.

La maîtrise de l'environnement microbien implique de prédéterminer les fréquences d'interventions de la zone 4.

❖ **Particularités**

Le nettoyage du mobilier y compris le lit (Lit, chevet, adaptable, téléphone, bandeau de lit, fauteuils, intérieur placard/armoire) est pris en charge par le personnel soignant.

◆ **Les chambres « sortant » :**

Toute chambre libérée doit être nettoyée avant l'entrée d'un(e) autre patient (e).

Les chambres des sortants des secteurs d'hospitalisation pris en charge au quotidien par les équipes du prestataire sont incluses dans la prestation de base de ces services et ne font pas l'objet de demandes supplémentaires.

Le prestataire intervient une fois que le personnel soignant finit le nettoyage et désinfection de l'environnement du patient.

Les secteurs dans de type de zone à risques 4 sont prioritaires pour la demande d'intervention. → Demande par un appel téléphonique ou par mail

◆ **Les blocs opératoires :**

Le bio nettoyage des salles est réalisé par le personnel du bloc opératoire.

→ Le prestataire se chargera du nettoyage des parties classées en type de à risque zone 2 (Circulations extérieures, hall de transfert, bureaux, espace accueil-attente, vestiaires du personnel, local déchets)



Tous les secteurs font l'objet d'autocontrôles, au travers d'émargements quotidiens effectués par le personnel réalisant la prestation. Ce document doit être validé par l'hôpital lors de la mise en place du marché et remis à la fin de chaque mois au responsable désigné par l'hôpital.

FREQUENCES, HORAIRES D'INTERVENTION

Un document sera rédigé pour chaque service décrivant les fréquences d'intervention et les techniques nécessaires à l'entretien des locaux.

❖ Fréquences d'intervention

Les zones 1, 2 et 3	L'aspiration des tapis de sol peut être demandée au prestataire
Prestataire	Il devra effectuer le nettoyage des sanitaires publics et les locaux de déchets-linges sales, dont il a la charge.
Toilettes publiques des secteurs de circulation générale	Tous les jours et jours fériés → 4 fois par jour : Matin à 7h00 ; 12h00 Après-midi à 14h00 ; 17h00
Toilettes publiques des halls principaux : Bâtiment Beaujon Bâtiment Jean Baumann (Policlinique : Consultations)	Tous les jours et jours fériés → Toutes les 2h De 7h00 à 19h00 En privilégiant les heures de visites des familles des patients hospitalisés
Locaux déchets, linge sale : Entreposage intermédiaire des déchets, linge sale de l'Hôpital	Tous les jours et jours fériés → 2 fois par jour : Matin à 8h00 Après-midi à 14h00
Ascenseurs, monte-charge logistiques	Tous les jours et jours fériés → 2 fois par jour : Matin et Après-midi
Ascenseurs, réservés aux usagers, patients, familles, personnel	Tous les jours et jours fériés → 2 fois par jour Matin et Après-midi
Escaliers Intérieur	1 jour par semaine
Escaliers principaux (Bâtiment Beaujon)	Tous les jours et jours fériés
Escaliers Extérieur de l'ensemble de l'Hôpital	1 fois par mois
Archives, hors des secteurs administratifs *Inclus dans les prestations : dépoussiérage, nettoyage des rayonnages et étagères	A la demande de service

Cas Travaux : • Pendant durée des travaux : Dépoussiérage ; lavage et désinfection des surfaces horizontales et verticales • Après les travaux :	Une attention particulière sera portée aux locaux situés à proximité des travaux. 2 fois par jour Lessivage des murs, surfaces et remise en état des sols. Délais définis par l'Hôpital.
Prestataire	Le vidage et l'élimination des déchets (papier, carton, déchets ménagers) vers les contenants appropriés est à réaliser quel que soit le volume. Seuls les gros volumes feront l'objet d'une prise en charge par l'Hôpital. Le référent de l'environnement du site estimera son champ d'action.
Vestiaires du personnel : *Secteurs administratifs et autres travaillant du Lundi au Vendredi, • Vestiaires • Sanitaires *Secteurs de soins et autres travaillant 7jours/7 et les jours fériés, • Vestiaires • sanitaires	3 jours par semaine 5 jours par semaine 3 jours par semaine 7 jours par semaine
Vestiaires centraux du personnel soignant	Tous les jours et jours fériés
Chambre de garde	Tous les jours et jours fériés
Bâtiments Louis Plousey, Stanislas Limousin : Personnel loge → Les parties communes (Couloirs, Paliers, Escaliers)	1 jour par semaine
Traçabilité	Les opérations de nettoyage doivent faire l'objet d'un suivi particulier avec exigence de signature à chacune des étapes de réalisation. L'absence d'émargement aux périodes prévues sera considérée comme un défaut de prestation.
Ensemble des secteurs du site : Cas de souillures accidentelles Assurer le nettoyage de ces surfaces du lundi au dimanche et jours fériés. Pour cela, le prestataire devra être joignable par téléphone.	Durant les heures d'intervention De 6h30 à 19h00
Chambres « sortant » Toute chambre libérée doit être nettoyée avant l'entrée d'une autre personne malade. Réa, Bloc, SSPI, SAU-UHCD, USC/SRR sont prioritaires pour les demandes d'intervention.	Demande intervention du prestataire par les responsable des services (cadres de santé ou leurs représentants) → Avant 13h00, par mail *Mentionner : ▪ Nom service, étage ▪ Numéro chambre ▪ Contacts ▪ Heure d'intervention Les services n'ayant pas faits leurs demandes avant 13h00, ne pourront pas exiger du prestataire une intervention immédiate. Elle sera néanmoins réalisée après celles des services qui ont fait leurs demandes dans le délai imparti.

Services réanimations : ⇒ Passage machiniste (Auto laveuse, Méthode spray)	Tous les jours et jours fériés
Bloc opératoire : • Vestiaires du personnel → dépoussiérage, nettoyage dessus des casiers • Local déchets, linge sale → nettoyage en profondeur (lessivage, lavage mécanisé de sol, etc.), détartrage	1 jour par semaine 1 jour par semaine
Chambres des « Résidents » → Arrivée – Départ : Remise en état et/ou Bio nettoyage	A la demande
Intervention machinistes • Services de soins • Hall, Galeries du bât. Beaujon 7j/7 • Secteurs Consultations • Services administratifs, logistique, technique, informatique • Laboratoires, Plateaux médico technique 1 jour par semaine • Chambre mortuaire - APSAP • Salle de garde (Internat : Réfectoires) • Les parties communes du site (Hall principal, circulations, galeries) Tous les 15 jours * Cette liste n'est pas exhaustive	Tous les jours et jours fériés pour les services en activité du Lundi au Dimanche 5 jours par semaine pour les services en activité du Lundi au Vendredi 1 jour par semaine Tous les 15 jours
Secteurs petite enfance : 1. Maternité → Salle de naissance → Secteur néonatalogie → Hôpital de jour → Chambres « sortant » ----- 2. Crèche-CDL	Un agent doit être affecté pour assurer la continuité de service et assurer les urgences. <u>Réalisation des prestations en « Bio nettoyage vapeur »</u> <u>7 jours sur 7 et jours fériés</u> Systématique pour les sortant Fauteuils salle attente maternité 1 fois par semaine ou à la demande Réalisation des prestations en « Bio nettoyage vapeur » l'ensemble du secteur sera réalisé sur 1 mois.
APSAP • Salles, circulation • Vidage poubelles, sanitaires • Nettoyage mécanisé	3 jours par semaine 5 jours par semaine Tous les 15 jours
Bulle convivialité • Bio nettoyage • Lavage mécanisé	5 jours par semaine Tous les 15 jours

❖ Les horaires d'intervention

» Le plage horaire de présence du prestataire est :

Du Lundi au Dimanche et les jours fériés
De 6h30 à 20h00

» Le plage horaire d'intervention du prestataire est :

Du Lundi au Dimanche et les jours fériés
De 6h30 à 19h00

Les horaires de prise de poste des agents devront tenir compte des plages pour garantir un démarrage effectif du travail à 6h30 et une fin effective du travail à 20h00.

Un agent d'encadrement de la Sté prestataire doit être présent pendant toutes ces périodes, de même qu'un nombre d'agents suffisants pour assurer les prestations décrites au cahier des charges.

Le prestataire lors de la mise en place du marché et pendant sa durée, devra adapter sa prestation et ses horaires en fonction des activités hospitalières.

Assurer et garantir la continuité de service entre les équipes du matin et de l'après-midi

Les tranches horaires peuvent faire l'objet d'aménagement après concertation avec les services concernés.

Pour les secteurs administratifs, consultations, hôpitaux de jour, certains plateaux techniques, blocs opératoires, réadaptation fonctionnelle, le nettoyage se fera préférentiellement en dehors des horaires d'activités.

Pour des remises en état de certains locaux, il sera demandé au titulaire, des interventions en dehors des horaires d'ouverture des services selon l'impératif de dates ou disponibilités des locaux.

La progression de la réalisation des prestations doit tenir compte des soins infirmiers et des interventions médicales. Le bio nettoyage des chambres est proscrit lors du petit déjeuner et repas des patients.

Les chambres de patients en isolement :

- Nettoyées en premier : « Isolement Protecteur »
- Nettoyées en dernier : « En précaution complémentaires »

PRESTATIONS SPECIFIQUES

❖ Prestations incluses

Ces prestations sont complémentaires de celles détaillées dans le présent CCTP par zone, surfaces (en m²), fréquences et locaux.

Elles sont incluses dans les bons de commandes et facturations mensuelles établies pour les surfaces effectivement nettoyées au regard des tarifs en vigueur pendant la durée du marché.

NETTOYAGE DES SOUILLURES BIOLOGIQUES

Dans le cas de souillures biologiques, il appartient au personnel du service concerné d'en assurer l'enlèvement avec des moyens adaptés.

Les agents du titulaire, affectés au service interviendront ensuite dans les meilleurs délais pour procéder au nettoyage.

Toutefois, dans les zones hors services, tel que les escaliers, les ascenseurs, etc., les agents du prestataire seront à amener à nettoyer des souillures biologiques en utilisant toutes les précautions nécessaires à leurs protections.

Tout autre type de souillure présentant un risque particulier (Produits chimiques toxiques, corrosifs, huiles en quantité, etc.) sera traité selon les capacités du prestataire et des modalités validées par le référent désigné par l'hôpital, en prenant en compte les précautions humaines, environnementales et matérielles adaptées.

L'ensemble de ces opérations ne peuvent se faire que par du personnel habilité et formé en lien avec les préconisations de l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) de l'Hôpital. La liste des agents formés sera actualisée par le prestataire.

CAS DE « PUNAISES DE LITS; GALLE »

A la demande de l'hôpital, le prestataire interviendra en utilisant de la vapeur sèche.
(Bio nettoyage avec un appareil vapeur)

Une demande pourra être demandée en urgence sur les véhicules du SMUR sur devis.

LAMPADAIRE ET LUMINAIRE

Dépoussiérage et nettoyage : 2 fois par an

TAPIS ANTIFATIGUE

Nettoyage : à la demande

COUPOLE

Nettoyage : 2 fois par an et/ou à la demande
(En verre, au niveau du hall du bâtiment Beaujon)

SECTEURS ADMINISTRATIFS

Dépoussiérage et/ou nettoyage des façades et dessus des placards et vestiaires :
1 fois par trimestre

LESSIVAGE ET REMISE EN ETAT

Sauf spécificité,

Les prestations sont complémentaires de celles détaillées dans le présent CCTP par zone, surfaces, m², fréquences et locaux.

Elles sont incluses dans les bons de commandes et facturations mensuelles établies pour les surfaces effectivement nettoyées au regard des tarifs en vigueur pendant la durée du marché.

Les opérations comprennent les prestations suivantes :

- ⇒ Décapage ou récurage des sols (Suivant la typologie du sol) avec mise en cire.
Sols neufs : Il est impératif de ne pas décaper ni métalliser les sols
- ⇒ Lessivage avec un détergent ou détergent spécifique (Suivant l'encrassement des surfaces)
- ⇒ Nettoyage, Désinfection des plafonds et murs

Demandes : 1 fois par an au minimum

L'hôpital fournira un planning au titulaire et au service utilisateur. Ces lessivage-remise en état sont situés dans toutes les zones, pour l'ensemble des bâtiments de l'hôpital

Ils seront demandés durant la période du marché, en grande partie pour les secteurs de soins pendant la fermeture d'été (du 1er juin au 30 septembre) et pour les autres secteurs, ils seront répartis sur l'année.

Ces prestations pourront avoir lieu de jour comme de nuit.

❖ Particularités :

SAU-UHCD : 3 fois par an au minimum

La programmation et l'organisation de la remise en état est effectué par le cadre du service et le référent environnement de l'établissement en partenariat avec le prestataire.

Un planning prévisionnel devra être réalisé en concertation avec le référent de l'environnement.

VITRERIES INTERIEURES

Ces prestations sont complémentaires de celles détaillées dans le présent CCTP par zone, surfaces, m², fréquences et locaux.

Elles sont incluses dans les bons de commandes et facturations mensuelles établies pour les surfaces effectivement nettoyées au regard des tarifs en vigueur pendant la durée du marché.

La prestation comprend l'entretien des deux faces de toutes les vitres qui ne donnent pas sur l'extérieur. (Incluses les vitres des douches)

Il ne restera aucune trace de rayure, de coulure sur les murs de proximité ou sur les sols.

L'approvisionnement en consommables nécessaires aux différentes tâches d'entretien sera fourni par le prestataire → Tout le matériel nécessaire à l'exécution des travaux :

- Balai mouilleur
- Balai télescopique

- Grattoir à vitre
- Raclette à vitre
- Détergent
- Seau avec les coloris nécessaires
- Gants de ménage
- Escabeaux 3 et 5 marches
- Hauteur maxi 1m10
- Tissu chiffonnettes en microfibre

La quantité et la qualité du matériel et de l'équipement prévu par le titulaire du marché pour exécuter les travaux d'entretien, devront être en adéquation avec la nature et l'importance du chantier.

La sécurité du travail en hauteur : la Sté doit analyser les risques professionnels de son activité et déterminer les équipements de protection individuelle, qui garantisse le mieux la santé et la sécurité de ses salariés (Décret du 20 janvier 1956, Décret du 20 février 1992)

STUDIOS, SITUES AU BATIMENT STANISLAS LIMOUSIN :

Ces prestations sont complémentaires de celles détaillées dans le présent CCTP par zone, surfaces, m², fréquences et locaux.

Elles sont incluses dans les bons de commandes et facturations mensuelles établies pour les surfaces effectivement nettoyées au regard des tarifs en vigueur pendant la durée du marché.

Sur demande

Pour la mise à disposition de studio(s) lors des intempéries ; de la grève et l'application du plan blanc, autres, le prestataire devra effectuer,

➔ La remise en état et/ou un nettoyage complet de studio(s), incluant le nettoyage des appareils ménagers (Réfrigérateurs, cuisinière ou plaque de cuisson/four, de l'évier et lavabos, étagères et placards des chambres et cuisine)

REMISE EN ETAT APRES TRAVAUX, MAINTENANCES :

Une remise en état est prévue à l'achèvement des travaux (Maintenances) d'un service.

Cette remise en état comprend :

- Décapage et protection par une émulsion adaptée (pour les anciens sols)
- Lessivage des parois verticales, horizontales et plafonds dans toutes les zones
- Détartrage des sanitaires
- Dépoussiérage, Nettoyage des :
 - *Vitres et rebords de fenêtres
 - *Plinthes, tuyauteries, robinetteries, miroirs, tablettes
 - *Aérations et bouches de ventilation
 - *Placard (Intérieur/Extérieur), meuble, étagère, bureau, chaise, autres

- Les chauffages/radiateurs seront dépoussiérés et lessivés.
L'usage d'un nettoyeur vapeur est préconisé.
- Les prises électriques seront nettoyées avec une lingette.
- Les bandeaux lumineux, les éclairages divers seront nettoyés
- Les siphons de sols seront démontés, lavés et remis en eau.
- Les sols et murs ne seront pas « douchés » à grandes eaux. Tout matériel endommagé ou dégât des eaux sera facturé.

Cette prestation doit respecter un seuil d'acceptabilité de 100%.

Le contrôle de cette remise en état est réalisé par l'EOH en fin de prestation ou par le référent nettoyage en compagnie du responsable du site.

PRESTATIONS DE BIO NETTOYAGE EN URGENCE DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'EMPOUSSIEREMENT :

Plage horaire sur laquelle une demande est traitée : de 7h à 19h, 7j/7 et jours fériés

Elle peut être demandée en urgence à la suite d'un événement pouvant générer un risque infectieux majeur pour le patient (Déclenchement du désenfumage, empoussièrement par suite d'une intervention technique...). Elle doit être traitée sans délai et consiste à réaliser :

- Un dépoussiérage
- Un nettoyage humide de l'ensemble des surfaces concernées (Murs, plafonds, grilles de ventilation, etc.)
- Un lavage des sols

L'organisation dédiée à cette prestation devra être décrite dans le mémoire technique et précisera la composition de l'équipe d'intervention qui assurera cette prestation.

Il sera utilisé des produits détergents désinfectants (conformes à la norme NF EN 1040) actifs contre le risque aspergillaire dans le cas du plan contre l'empoussièrement (NF EN 1275).

Pendant la réalisation de travaux à proximité de zones sensibles, il pourra être demandé dans ces zones, un balayage humide supplémentaire pour éviter tout risque infectieux.

Pour un nettoyage « primaire » des locaux, il faudra prendre en compte :

Le débarrassage des locaux (Mise à la benne des déchets ou autres)

Le balayage humide et lavage des sols

❖ Prestations non incluses

Le titulaire réalisera ces prestations spécifiques, ponctuelles, sur demande, faisant l'objet d'un tarif spécifique au m² [Annexe financière : Bordereau de Prix Unitaire (BPU)], de bons de commandes distincts, demandées et programmées par le référent environnement.

Toute prestation non incluse au marché, fera l'objet d'une demande de devis et l'établissement d'un bon de commande.

Ces prestations devront être réalisées sans dégrader les surfaces.

Les matériels, méthodes et produits sont à proposer par le prestataire, avec une obligation de résultats. Ces prestations sont les suivantes :

STUDIOS ET APPARTEMENTS LOCATIFS :

Le nettoyage et l'entretien complet pourront être demandés au prestataire lors des travaux ou déménagement des occupants.

NETTOYAGE DU AU PLAN D'EMPOUSSIEREMENT :

Horaires d'intervention de 7h à 19h (dernier passage à 19h)

L'importance de l'empoussièrement, généré par les travaux extérieurs de gros œuvre à proximité de certains bâtiments, nécessite un renforcement quotidien des prestations de bio nettoyage dans certaines zones et pour une période limitée, mensuelle, renouvelable si besoin. Les modalités de cette prestation sont définies pour les deux zones suivantes :

Secteurs à l'extérieur des services de soins : Accès communs : paliers; escaliers, circulations; ascenseur	Lundi au vendredi
- balayage humide	3 fois par jour
- lavage de sol	1 fois par jour
- essuyage humide : rampes escaliers; rebords divers; hublot	1 fois par jour
- dépolissage : rainures devant les ascenseurs, selon la situation	1 fois par semaine
- dépolissage : murs (tenir compte du degré d'empoussièrement et l'évaluation du risque par l'Equipe opérationnelle d'hygiène)	1 fois par mois ou plus
Secteurs des services de soins : paliers, circulations (par type de zone à risques)	Lundi au Dimanche et jours fériés
❖ Secteurs de type de zone à risques 1; 2 et 3	
- balayage humide	1 fois par jour
- lavage de sol	1 fois par jour
❖ Secteurs de type de zone à risques 4	
- balayage humide	2 fois par jour
- lavage de sol	2 fois par jour

Cette prestation sera chiffrée en € /m² /mois.

Ces prestations ne seront facturées qu'après vérification d'heures supplémentaires payées à des agents en dehors du travail quotidien ou sur justificatif de nouveaux contrats. Le prestataire devra apporter la preuve des heures payées.

CONTROLE, TRAITEMENT DES ANOMALIES (NON-CONFORMITES)

Les contrôles effectués porteront sur les prestations et/ou sur les protocoles.

❖ Auto contrôle par les agents du Titulaire

Par l'intermédiaire d'une fiche descriptive émarginée quotidiennement. Cette fiche devra pouvoir être facilement et quotidiennement consultable par l'hôpital et sera archivée dans les locaux mis à disposition. Cette fiche est obligatoirement mise en place dès le début du marché pour l'ensemble des secteurs définis au marché.

❖ **Contrôle échantillon par l'encadrement du Titulaire**

Les résultats de ces contrôles seront transmis au représentant de la direction du site avant le 15 du mois suivant, ainsi que les éventuelles actions correctives qu'il aura mises en place sous peine d'une pénalité (Cf. CCAP).

❖ **Contrôle contradictoire hebdomadaire minimum avec l'Hôpital**

Tous les secteurs seront contrôlés sur un mois.

Ce contrôle fera l'objet d'une note reprenant le pourcentage de non-conformité.

→ Le contrôle portera pout tous les secteurs ainsi que sur la tenue et le comportement du personnel, le matériel et approvisionnement, les connaissances et applications des procédures des secteurs et services contrôlés.

Ces contrôles devront être réalisés à l'aide d'équipements type Pocket PC permettant ainsi l'accès facile aux résultats par le représentant de l'hôpital.

→ Le titulaire devra, lors de ses contrôles, être obligatoirement représenté par un Agent bénéficiant de la délégation de signature relative à la validation du contrôle contradictoire.

→ Dans le mois suivant le début de l'exécution du marché, le Groupe Hospitalier Universitaire Paris Nord met en place en lien avec le titulaire une grille d'évaluation qui servira de base au contrôle contradictoire et à l'application éventuelle de pénalités prévus à l'article 12 du CCAP (Cahier des clauses administratives particulières).

*Cf. Fiches de contrôle des prestations bio nettoyage en annexe du présent CCTP, le contrôle dématérialisé devra reprendre l'ensembles des critères des fiches.

Chaque site aura la possibilité de mettre en place une grille d'analyse présentant les résultats des contrôles contradictoires et autres informations utiles à la traçabilité et suivi des prestations.

Les résultats sous forme d'indicateurs permettront une analyse objective instantanée et dans le temps du suivi de la prestation.

Cette grille sera référente dans la relation client, fournisseur et la mise en place de pénalités

❖ **Traitement des anomalies (Non-conformités)**

Toute anomalie à la suite du contrôle de la prestation → Le Titulaire est tenu, de réaliser des actions correctives sous 48 heures et le jour même pour les secteurs F de zone 4, en précisant les mesures correctives qu'il aura afin que l'anomalie ne se renouvelle plus.

Le plan d'actions correctives pourra être reporté et programmé selon l'ampleur des anomalies constatées. Cela avec l'accord du/la référent(e) de l'hôpital.

LE TITULAIRE

OBLIGATION DU TITULAIRE

Les prestations seront exécutées en tenant compte de la nature particulière des locaux dédiés aux activités de soins de façon à respecter les hospitalisés, à ne pas perturber l'activité et le fonctionnement des services et à ne pas entraîner de dégradation de ceux-ci.

Le prestataire devra respecter les protocoles définis par ses soins (et validés par l'hôpital) ainsi que ceux de l'hôpital dans certains cas particuliers (patients en précautions complémentaires)

Le titulaire est soumis à une obligation de résultat quant à la qualité des prestations réalisées et la continuité du service.

La qualité des prestations doit satisfaire aux trois critères suivants :

Hygiène → élimination des salissures macroscopiques et microscopiques

Aspect → sans traces, sans rayures, impression visuelle de netteté et de propreté

Confort → sans bruit ni dérangement des hospitalisés

L'activité de l'hôpital impose au prestataire de mettre en œuvre du matériel et des techniques performantes de mise en propreté. Son personnel sera qualifié et formé au bio nettoyage en secteur de soins à l'utilisation de ces technologies, voire de toutes les nouvelles qui devraient être en adéquation avec le nombre de mètre carré à entretenir.

Le titulaire du marché devra mettre en place une équipe de suppléance pour pallier les absences de son personnel. De 6h30 à 20h, l'équipe de suppléance devra pouvoir être contactée à tout instant et avoir la capacité de répondre à toute demande d'intervention pour des nettoyages inopinés.

Le prestataire devra pour l'ensemble de l'hôpital :

Respecter la filière de tri des déchets mise en place sur l'hôpital.

Assurer et garantir la continuité de service entre les équipes du matin et l'après-midi.

Maternité :

Un agent doit être impérativement affecté sur le secteur pour assurer la continuité de service et le bio nettoyage vapeur des chambres « Sortant »

SAU-UHCD :

Il est impératif qu'un agent soit présent pour une permanence prête à répondre au besoin pour les sortants, et les transferts vers les secteurs d'hospitalisation.

Pour les secteurs en « zone 4 » :

Les matériels de bio nettoyage (chariot, mono brosse, aspirateur, etc.) ne doivent en aucun cas être utilisés, transportés ou entreposés en dehors des secteurs de la zone 4.

Les traçabilités des opérations de nettoyage doivent faire l'objet d'un suivi particulier avec exigence de signature à chacune des étapes de réalisation. L'absence d'émargement aux périodes prévues sera considérée comme un défaut de prestation.

En cas de souillures accidentelles des surfaces, le prestataire devra sur ses heures de présence, c.-à-d., de 6h30 à 19h00, assurer le nettoyage de ces surfaces du lundi au dimanche et jours fériés.

Pour cela, il devra être joignable par téléphone

SPECIFICATIONS GENERALES RELATIVES AUX PERSONNELS

❖ Encadrement

Dès la prise de fonction, l'encadrement du titulaire devra être renforcé, par un encadrant supplémentaire, afin de permettre aux personnels de maîtriser l'exécution des différentes prestations et protocoles. Cet encadrement supplémentaire devra être présent sur site pendant une durée minimale de 3 mois.

L'Hôpital a un droit de regard sur les encadrants affectés sur son site afin d'assurer une pleine collaboration avec le titulaire.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE L'ENCADREMENT

L'encadrement du personnel affecté sur le site devra obligatoirement et au minimum être composé :

Sur le site du Lundi au Vendredi - de 6h30 à 20h00

*D'un(e) chef de site, présent(e) physiquement sur le site.

*D'un(e) adjoint(e) au chef de site : La personne doit être capable de remplacer efficacement au chef de site, sans avoir à faire le travail de chef d'équipe ni celui d'agent.

En semaine, il doit y avoir au minimum la présence de l'un des deux, dans la limite légale de la durée journalière de travail. A défaut, le prestataire doit dépêcher un remplaçant.

Ils devront impérativement être aptes à utiliser les outils numériques, les emails, et à répondre à toute demande administrative.

Le délai de remplacement pour revenir à l'effectif normal avec les mêmes compétences est de 3 jours, sous réserve de pénalités ou mise en demeure.

De 3 chefs d'équipe présents dès l'ouverture de la prestation :

- 1 pour le bâtiment principal (IGH)
- 1 pour les autres bâtiments
- 1 pour l'après-midi

Sur le site le samedi, de 7h00 à 20h00 : Présence d'un chef d'équipe ou d'une personne référente sur les horaires d'intervention.

Sur le site les dimanches et jours fériés, de 8h00 à 20h00 : Présence d'un chef d'équipe ou d'une personne référente sur les horaires d'intervention.

Deux visites minimum par semaine sur site : D'un inspecteur ou chef de secteur

MISSIONS DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'encadrement :

- Assure le respect du cahier des charges
- Devra connaître à tout moment le positionnement de ses agents sur site
- Devra prévenir le représentant de l'hôpital de tout dysfonctionnement dans sa prestation (Agent absent, équipement défectueux, etc.)
- Le responsable de site et son adjoint devront impérativement être aptes à utiliser les outils numériques, les emails, et à répondre à toute demande administrative

Il devra collaborer harmonieusement avec les cadres et responsables des services, tous secteurs confondus. Dans tous les cas, si des insatisfactions relatives aux interlocuteurs indiqués ci-dessus surviennent, des changements pourront être demandés par chaque site des Hôpitaux universitaires Paris Nord.

L'encadrement devra :

- Se présenter en début de marché ou en cas d'arrivée pendant le marché, aux cadres et responsables des services de leur secteur
- Être joignable 7 jours sur 7 et les jours fériés.

Tous les interlocuteurs permanents sur place devront disposer d'un moyen de communication rapide. L'hôpital fournit un DECT.

Le titulaire devra impérativement disposer de postes informatiques, d'imprimantes en état de fonctionnement et en nombre suffisant.

Tout ajout de moyen de communication interne sera à la charge du titulaire.

Pour toutes dégradations des moyens de communication alloués par l'hôpital, le titulaire s'engage à ses frais au rachat de nouveau matériel.

L'encadrement devra pouvoir organiser une intervention urgente et immédiate à la demande de l'Hôpital.

MISSIONS DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT POUR LES AGENTS REMPLAÇANTS

Présentation systématique aux cadres des services des agents remplaçant les agents titulaires.

L'agent remplaçant devra être formé sur la réalisation des prestations à réaliser sur le secteur d'affectation. Si besoin, l'agent doit être accompagné d'un agent titulaire.

Il faut indiquer à l'agent remplaçant toutes les informations nécessaires et utiles pour la réalisation des prestations (Accès dans les locaux ; personnes à contacter ; etc.)

L'encadrement du prestataire s'efforcera dans la mesure du possible de procéder prioritairement au remplacement des agents absents par du personnel qui connaissent le service concerné.

Lors des remplacements de personnel durant la période des congés, l'encadrement doit veiller à assurer la formation et l'accompagnement quotidien des personnels remplaçant dans les mêmes conditions que le restant de l'année.

❖ Sécurité

Le personnel d'exécution devra informer son responsable de tout incident observé lors de l'entretien et du nettoyage des locaux et des vitres, ainsi que de toute difficulté dans l'exécution des prestations (pannes diverses, obstacles au bon déroulement des prestations, etc...). A la demande du client, un cahier de liaison devra être mis en place.

Les mesures correctrices et préventives incombant au prestataire seront prises et le référent désigné par la Direction de l'Hôpital en sera informé, dans les meilleurs délais possibles, déterminant en conséquence les mesures incombant à l'Hôpital le cas échéant.

Les Hôpitaux universitaires Paris Nord se réserveront le droit de faire des observations aux agents ne respectant pas ces normes et le Titulaire du marché se devra de faire part à l'Hôpital de toutes difficultés d'exécution rencontrées ou à venir.

Les accidents de travail en particulier les cas d'exposition au sang seront immédiatement signalés au chef de site qui devra impérativement informer par écrit la Direction de l'Hôpital.

Les agents du Titulaire se conformeront à la conduite à tenir en cas d'A.E.S. Cette procédure sera communiquée au prestataire par le référent de l'Hôpital.

Tout accident doit être immédiatement enregistré dans le registre d'inscription des accidents du travail du service dans lequel il s'est produit.

Les portes coupe-feu ne devront pas être obturées ni encombrées.

L'utilisation de contenant de sécurité (Bouchon de sécurité) est fortement recommandée.

Le prestataire devra prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir et éviter les chutes des tiers lors de l'intervention sur les sols :

- Nettoyage en deux séquences des lieux de passage prenant en compte la possibilité de circuler,
- Utilisation d'une signalétique type panneau au sol « Nettoyage en cours – risque de glissade »,
- etc.

Les zones susceptibles de demeurer glissantes durant un certain temps après intervention (Notamment après un balayage humide) devront faire l'objet, à l'initiative de l'entreprise, d'un balisage. Ce balisage devra indiquer de manière évidente et suffisamment voyante le caractère périlleux pour les personnes des dite zones.

En aucun cas, les meubles ne devront être utilisés comme moyens de surélévation et d'appui.

Les matériels devront être rangés immédiatement après usage dans les emplacements et locaux affectés à l'entreprise ou le cas échéant dans le service dans lesquels ils sont utilisés.

ACCES AUX LOCAUX

Toute personne relevant du titulaire est soumise à des mesures de sécurité qu'il s'agisse d'accès physiques à des locaux ou d'accès à des locaux ou d'accès logistiques à des informations.

En matière de sécurité, le prestataire aura l'obligation de se conformer au règlement intérieur de l'Hôpital :

- Procédures d'accès en particulier dans les secteurs protégés
- Fermeture des portes
- Fermeture de l'éclairage dans les locaux vides (sauf contre-indication).

Les personnels du titulaire et des éventuels sous-traitants ont accès aux locaux du site sous réserve du respect des consignes d'hygiène et de sécurité et du règlement intérieur en vigueur.

Les Hôpitaux universitaires Paris Nord se réservent le droit d'interdire l'accès des locaux au personnel dont l'état serait susceptible de porter atteinte aux règles de sécurité ou dont la tenue ne serait pas conforme aux règles d'hygiène existantes.

L'Hôpital dotera le Titulaire d'une série de clés, en quantité suffisante, ainsi que les codes permettant l'accès aux locaux intéressés par les prestations. Le Titulaire s'engage à ne pas diffuser les codes qui lui sont confiés.

En cas de perte ou de vol, le Titulaire avisera sans délai l'Hôpital du nombre d'exemplaires manquants. Ceux-ci seront remplacés aux frais du Titulaire.

En fin de marché, le Titulaire sera tenu de rendre à l'Hôpital les clés et badges confiés initialement.

Il sera éventuellement remis des badges d'accès.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Le Titulaire est chargé de mettre à disposition de ces agents l'ensemble des équipements de protection individuels (EPI), et matériels, en état et en quantité nécessaires, utiles pour éviter tout

accident lors de la réalisation des prestations, notamment les EPI et équipements de sécurité et d'accessibilité liés au nettoyage de la vitrerie.

Les chaussures portées par le personnel du Titulaire pour effectuer les opérations de nettoyage, en particulier, dans les secteurs d'hospitalisation, devront être adaptées, silencieuses et maintenues dans un état de propreté.

SECURITE DU TRAVAIL EN HAUTEUR

Les salariés intervenant sur les chantiers de nettoyage des locaux et de la vitrerie peuvent être exposés au risque de chute.

La Société doit analyser les risques professionnels de son activité et déterminer les équipements de protection individuelle qui garantissent le mieux la santé et la sécurité de ses salariés

Le recours à des plateformes mobiles individuelles sera privilégié selon l'accessibilité permise par les prestations et les locaux.

Le prestataire n'aura recours à des échelles, escabeaux, marchepieds ou harnais de sécurité que dans les locaux où aucune autre solution n'est possible (Notamment les chambres des patients), tant pour le nettoyage des locaux que pour le nettoyage de la vitrerie.

SECURITE « PRODUITS ENTRETIEN »

Dès le début du marché, l'entreprise devra communiquer au Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Nord les fiches de données de sécurité et données techniques de tous les produits d'entretien utilisés pour la durée du marché.

Le Titulaire devra sensibiliser ses personnels en termes de sécurité et prendre toutes les mesures nécessaires afin que les produits d'entretien ne soient pas à la portée des patients.

Les produits utilisés ne devront en aucun cas produire des vapeurs, gaz toxiques ou odeurs désagréables.

Il est strictement interdit de faire des mélanges de produits.

❖ Discipline intérieure

Le personnel du Titulaire sera soumis aux règlements de discipline applicables aux agents de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris. Il devra faire preuve d'un comportement adapté vis à vis des tiers (Discrétion, bienséance etc....)

Il lui sera interdit :

- D'accepter les pourboires
- « Hôpital sans tabac »
- D'utiliser un téléphone du site pour usage personnel. Dans le cas où il serait constaté que les agents ont utilisé le téléphone à usage personnel, le remboursement des communications sera demandé au titulaire.
- D'utiliser des matériels et équipements situés dans les locaux notamment les appareils audio, vidéo, photocopieur télécopieur, matériel informatique.

Il est rappelé que le principe de laïcité et son corollaire l'obligation de neutralité, applicable aux agents publics et salariés d'une entreprise privée en charge d'une mission de service public fait interdiction aux agents du Titulaire de manifester leurs croyances religieuses par des signes extérieurs, en particulier vestimentaires.

Sont interdits toutes formes d'interventions et de port de signes ostentatoires relatifs aux opinions politiques.

Le Titulaire doit prendre toutes mesures utiles pour que ses employés respectent la déontologie hospitalière, observent l'obligation de secret professionnel et effectuent leur travail sans causer aucune gêne au fonctionnement du service public.

Avant d'entrer dans les locaux, ils devront frapper à la porte et attendre la réponse avant de pénétrer.

Le Groupe Hospitalier Universitaire Paris Nord se réserve le droit de demander le remplacement de tout personnel qui viendrait à manquer aux obligations si avant et à son devoir de réserve et de discrétion. Son comportement et sa tenue ne devront en aucun cas porter préjudice à l'image du Groupe Hospitalier Universitaire Paris Nord.

❖ Tenue

Le prestataire s'engage à fournir à son personnel une tenue vestimentaire en adéquation avec les activités qui lui sont confiées, les exigences d'hygiène et de sécurité :

Le personnel devra effectuer son travail dans une tenue correcte, propre et adaptée, mise à disposition et entretenue par le Titulaire du marché.

Les rythmes de change des agents devront être adaptés à la nature des tâches d'entretien. Chaque agent devra avoir à sa disposition le nombre de tenues nécessaire pour garantir une tenue propre quotidiennement. Ce point est également exigé pour le personnel en remplacement d'un agent absent.

Les chaussures portées par le personnel d'entretien pour effectuer les opérations de bio nettoyage en particulier dans les secteurs d'hospitalisation devront être adaptées, silencieuse, ne laissant pas d'empreintes salissantes et maintenues dans un état de propreté.

Le port de gants de protection (Gant ménage en vinyle à usage unique) est obligatoire.

Chaque agent devra avoir une hygiène corporelle individuelle très stricte.

Les cheveux seront attachés et le style de coiffure compatible avec la fonction en milieu hospitalier. Le port de coiffe de ville est interdit

Les piercings visibles ne sont pas autorisés

Des tenues spécifiques devront être utilisées dans certains secteurs sensibles (chambres infectées etc...)

Le port de bijoux aux mains et poignets n'est pas autorisé (Sauf alliance lisse). Les autres bijoux sont tolérés s'ils sont discrets

Le maquillage, le parfum sont discrets ; les ongles sont courts et sans vernis, sans durcisseurs ni faux ongles

Le personnel d'exécution devra être muni d'un badge d'identité avec photo. Le port du badge est obligatoire.

Aucun agent ne sera admis s'il n'est pas revêtu de sa tenue de travail et s'il ne porte pas son badge.

La non-conformité, sera considérée comme un manquement et pourra donner lieu à des pénalités.

❖ Visite médicale

Tout le personnel de l'entreprise (Y compris les personnels assurant des remplacements ponctuels) exerçant ses fonctions sur le site devra être soumis aux visites et examens médicaux réglementaires et aux contrôles du carnet de vaccination.

En outre, d'une manière générale, tous les employés (Y compris les personnels assurant des remplacements ponctuels) devront satisfaire aux obligations des lois sur les vaccinations obligatoires du personnel hospitalier (DTP notamment). Enfin, il est obligatoire à l'entrepreneur de faire vacciner son personnel contre l'hépatite B.

Les nouveaux embauchés devront être présentés, munis d'un certificat médical d'aptitude.

Les divers examens, épreuves et vaccinations ci-dessus sont à la charge de l'entreprise.

❖ Mise à disposition de consommables

DISPOSITION GENERALE

Lors de la mise en route de la prestation, l'ensemble des produits fournis par le titulaire sera soumis à la validation du CLIN.

Le cas échéant, la Direction de l'Hôpital pourrait demander au Titulaire du marché de remplacer tel ou tel produit par un autre, sur la base d'un document écrit et motivé. Le Titulaire devra communiquer, à la Direction de l'Hôpital, les fiches de données de sécurité et techniques des produits de remplacement.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Les éponges, les serpillières et les balayettes coco sont formellement interdites dans l'enceinte des locaux, de même que l'eau de javel.

L'approvisionnement en consommables nécessaires aux différentes tâches d'entretien est à la charge du prestataire. (À l'exception de ceux aux réapprovisionnements des distributeurs) :

- Détergents
- Détergents spécifiques
- Nettoyant désinfectant agroalimentaire
- Détartrants
- Désinfectant
- Nettoyant multi-surfaces
- Nettoyant spécifique (Le prestataire a l'obligation de fournir pour la méthode spray un produit certifié non glissant et en rapport avec les caractéristiques techniques des sols thermoplastiques entretenus)
- Nettoyant à vitre et tout matériel nécessaire à la vitrerie (Détergent, chiffons, balai mouilleur, grattoir à vitre, etc.)
- Gazes à usage unique et des franges de lavage en nombre suffisant
- Chiffonnettes
- Gants de ménage
- Diffuseurs d'odeurs au niveau des toilettes publiques (Dans chaque cabine toilette, les produits utilisés fournis par le prestataire devront être validés par l'EOH de l'hôpital).

Les fiches techniques et de sécurité des produits d'entretien seront mises dans le dossier technique à la disposition du client. Elles devront être jointes au dossier technique du candidat.

Les actions de nettoyage doivent répondre aux conditions suivantes :

- Ne pas laisser de dépôts ou de film en surface
- Ne pas rendre le sol glissant
- Ne pas exposer le sol ou les utilisateurs à des risques particuliers

La commande de ces consommables sera validée par le représentant de l'Hôpital.

L'Hôpital dispensera également le produit nettoyant-désinfectant (Bactéricide, virucide et fongicide)

Il sera remis une fiche d'utilisation à la Sté prestataire, qui devra se conformer aux méthodes d'application du produit instruites notamment par la cadre hygiéniste et informer ses agents.

Les matériels, techniques et produits pouvant évoluer, l'administration de l'Hôpital ou le prestataire pourra apporter une modification par rapport aux éléments donnés, en apportant la preuve de son bien-fondé.

Le personnel du Titulaire devra assurer le réapprovisionnement global des distributeurs de papiers hygiéniques, savons, essuie-mains des sanitaires publics et des secteurs administratifs de façon régulière et veiller aux règles de sécurité lors de l'utilisation et de stockage.

❖ **Matériels, Equipements et Maintenance**

Le Titulaire s'engage à mettre en place avant l'ouverture du chantier, le matériel nécessaire à la bonne exécution du présent marché.

Ce matériel sera neuf ou d'une ancienneté inférieure à deux ans et uniquement destiné à l'Hôpital.

Le Titulaire établira la liste du matériel utilisé et le transmettra à chaque site dans les délais indiqués au présent CCTP.

Cette liste devra être accompagnée :

- ✓ D'une notice technique en français, précisant notamment la provenance de ces matériels et leur conformité aux normes de sécurité
- ✓ Des précautions d'utilisation, ainsi que leur fiche de données de sécurité
- ✓ De la date d'achat

Le Titulaire devra avoir la capacité de pouvoir au remplacer les matériels défectueux dans les 24 heures suivant le constat de la panne, aussi bien pour le petit matériel que pour les gros équipements (Auto laveuses, mono brosse, etc.)

La quantité et la qualité du matériel et de l'équipement prévues par le Titulaire du marché pour exécuter les travaux d'entretien, devront être en adéquation avec la nature et l'importance du chantier. Le matériel devra permettre une optimisation de la prestation.

Dans le cadre d'un marché avec obligation de résultats et justification de moyens, une mécanisation maximale sera mise à disposition selon la nature des revêtements afin d'optimiser la qualité des prestations.

Le matériel utilisé par la Sté devra présenter toutes les garanties en termes de sécurité (en particulier électrique) et être conforme à la réglementation en vigueur.

La liste du matériel (Tenue à jour), les quantités, les fiches techniques et de sécurité seront mises à la disposition du client et soumis à son approbation.

MATERIELS, EQUIPEMENTS

L'Hôpital exige qu'il figure dans son parc de matériel :

Gros matériels :

- ✓ Appareil vapeur en nombres suffisants compatible pour l'entretien de certaines zones à risques, un appareil de remplacement devra toujours être à disposition
- ✓ Appareil à haute pression
- ✓ Véhicules balayeuses adaptés à la voirie
- ✓ Mono brosse
- ✓ Auto laveuses (Nuisances sonores réduites)
- ✓ Mini aspirateur de déchets urbains (Appareil autoporté d'aspiration des salissures-déchets extérieur)
- ✓ Appareil de dilution des produits détergent-désinfectant
- ✓ Petits matériels :
- ✓ Chariots spécifiques aux secteurs réa néonatalogie/bloc opératoire/SSPI/etc.
- ✓ Chariots d'entretien et bio nettoyage en quantité suffisante (Pour chaque service)
- ✓ Aspirateurs à filtres absolus
- ✓ Aspirateurs à eau
- ✓ Souffleuses
- ✓ Injection/Extraction

Une attention toute particulière sera demandée sur le niveau sonore du matériel.

Le Titulaire peut proposer tout type de matériel permettant d'effectuer et optimiser la prestation - (Mono brosse de petite taille ou aspirateur portable pour les escaliers, extracteur pour nettoyage des moquettes)

Les matériels techniques et produits pouvant évoluer, l'Administration de l'Hôpital ou le prestataire pourra apporter une modification par rapport aux éléments donnés, en apportant la preuve de son bien-fondé.

Dans le cas de travaux en hauteur, le titulaire du marché doit analyser les risques liés à ces tâches et mettre à disposition de son personnel tous les équipements individuels adaptés conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de nettoyage et de l'entretien des escaliers, le titulaire doit systématiquement mettre en place la signalétique adéquate pour prévenir les personnes du risque de glissade.

A chaque prise de service, le personnel de nettoyage devra disposer d'un chariot comportant tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de la zone qu'il a à traiter.

Ce matériel devra être fournis en quantité, en parfait état de fonctionnement, adapté et propre et ce pendant toute la durée du marché.

Une liste des matériels mis à disposition sera fournie en début du marché. Un inventaire contradictoire sera fait en début de marché et en cours de marché à la demande de l'hôpital.

Le prestataire s'engage à maintenir dans un état de propreté et de sécurité irréprochable l'ensemble de son matériel.

Chariot de ménage

A chaque prise de service, le personnel de nettoyage devra disposer d'un chariot comportant tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de la zone qu'il a à traiter.

Il sera utilisé selon des protocoles définis.

Les chariots et les matériels devront être nettoyés et désinfectés après chaque usage et ce quel que soit leur lieu de stockage. Une traçabilité du nettoyage des chariots pourra être demandé par l'hôpital.

La non-conformité du chariot de ménage, sera considérée comme un défaut de prestation et pourra donner lieu à des pénalités

Les microfibres de lavage devront être désinfectés quotidiennement et changés par des neufs trimestriellement.

MAINTENANCE

Le Titulaire devra présenter les matériels sur simple demande verbale, pour vérification de conformité avec les normes de sécurité. En cours d'exécution, le matériel pourra faire l'objet de contrôle concernant le respect des règles d'hygiène.

Tout matériel défectueux devra être mis hors service et remplacé immédiatement par le titulaire à ses frais. Le Titulaire s'engagera à réaliser les vérifications périodiques de ses matériels.

Les Hôpitaux universitaires Paris Nord se réservent le droit d'interdire les matériels dont l'utilisation serait susceptible de provoquer des dégradations ou qui seraient incompatibles avec le bon fonctionnement du service et dans des zones bien définies.

Les escabeaux seront protégés, leurs pieds seront munis de patins protecteurs, ainsi que les extrémités supérieures qui seront en contact avec les parois verticales.

Le Titulaire devra indiquer dans le dossier technique, la méthode de lavage et l'entretien au quotidien des franges de lavage, à savoir :

- ✓ Les franges de lavage nettoyés en blanchisserie industrielle, en buanderie, etc.
- ✓ Le type de machines employées, leur nombre, etc.
- ✓ Les franges de lavage utilisées dans les services situés en zone 4 devront être impérativement changés tous les mois par des neufs

Dans le cadre de la surveillance des maladies nosocomiales, l'Hôpital peut à tout moment effectuer un contrôle inopiné sur la procédure d'entretien des franges.

Le Titulaire devra fournir trimestriellement la liste des opérations de maintenance-remplacement effectuées sur le site, notamment les gros équipements (auto laveuse, mono brosse, etc.)

SITUATION PARTICULIERE OU EXCEPTIONNELLE

❖ Plan blanc, Situation de crise

En cas de situation de plan blanc, de situations de crise (Type inondations, déclenchement du plan de pandémie grippale, SRAS, BIOTOX, etc.), le Titulaire du marché devra suivre les instructions données par la personne responsable désignée par la Direction de l'Hôpital.

Pendant cette période exceptionnelle, la prestation pourra être modifiée.

Le Titulaire devra disposer d'un plan formalisé de continuité de l'activité, convenu avec le référent désigné par la direction de l'Hôpital, actualisé et mis à disposition des cellules de crise de l'AP-HP.

Dans le cadre de son offre, le prestataire devra transmettre :

- Son plan de continuité de l'activité,
- Sa procédure de rappel de son personnel en cas de déclenchement d'un Plan Blanc
- Les coordonnées (Nom, numéro de téléphone, mail, fax) d'un responsable joignable 24h/24, 7j/7
- En cas de situation de crise sanitaire, le prestataire devra mettre à disposition de ses agents les équipements de protection nécessaires (Masques, tenues ...).

❖ Risque Amiante

Il est rappelé que le prestataire devra impérativement consulter le Diagnostic Technique Amiante, mis à disposition par le Référent Amiante de l'Etablissement.

Par ailleurs, il est rappelé que l'utilisation des mono brosses est interdite dans les zones où la présence d'amiante est avérée.

L'Etablissement informera par ailleurs le prestataire de tous travaux de désamiantage qui surviendraient pendant la durée du marché afin qu'il prenne les mesures nécessaires auprès de ses agents.

❖ Situation particulière et exceptionnelle liées aux modifications de fonctionnement du site

Compte tenu des travaux pouvant être envisagés dans certains services de l'Hôpital, certaines activités peuvent être délocalisées. Les surfaces nettoyées peuvent être modifiées temporairement.

Toute modification apportée à l'organisation initiale sera définie par le référent désigné par la Direction de l'Hôpital.

❖ Cas Mouvement social

CONTINUATION DE LA PRESTATION

Le Titulaire du marché est soumis aux sujétions particulières du service public hospitalier. A ce titre, il doit tout mettre en œuvre pour assurer la continuité de la prestation.

L'Hôpital doit être informé dans les 2 heures suivant le dépôt de préavis de grève.

En cas d'arrêt du travail pour faits de grèves de salariés de l'Entreprise affectés à l'entretien des locaux hospitaliers, le Titulaire du marché sera tenu d'exécuter obligatoirement un service minimum.

Le service minimum fait l'objet d'une définition préalable dans le plan de continuité de l'activité élaboré par le prestataire. Cette définition est précisée et validée par le référent désigné par la direction de l'Hôpital.

Les moyens d'organisation de ce service minimum sont présentés à la Direction de l'Hôpital, dans les meilleurs délais (6 heures maximum) suivant le dépôt du préavis de grève, elle se réserve le droit d'apporter des modifications qui permettent de garantir au mieux l'exécution de la prestation du marché.

Au-delà du délai susvisé imparti au prestataire et en cas d'impossibilité pour le titulaire du marché d'exécuter intégralement les prestations dues au titre du contrat, le pouvoir adjudicateur y pourvoira par tous les moyens qu'il jugera utiles aux frais, risques et périls de l'entreprise afin d'assurer lui-même le service minimum. Les mesures, qui seront prises dans ce cas, seront limitées à la durée de l'absence d'organisation de service minimum.

Les sommes dues à ce titre seront recouvrées par l'Administration par tous moyens de droit sauf lorsque leur montant pourra être retenu sur les factures mensuelles restant dues.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET SANTE ENVIRONNEMENTALE

ENVIRONNEMENT

Le Titulaire s'engage à respecter la politique environnementale du GHU dont un des objectifs est de préserver la santé et l'environnement de l'Hôpital, des patients et de son personnel, en ouvrant notamment :

- En faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur
- En proposant une gamme de produits porteurs de labels (Ou équivalent) garantissant un faible impact sur la santé et l'environnement
- En sensibilisant et formant son personnel à la bonne utilisation des produits porteurs de labels
- En faisant émerger de nouvelles pratiques écoresponsables
- En prenant en compte la santé et la sécurité de son personnel (Prévention des troubles musculosquelettiques...)
- En développant des techniques alternatives comme le nettoyage vapeur, et à équiper son personnel en conséquence avec le matériel adéquat

Pour les secteurs de « petite enfance et maternités », les exigences environnementales et sanitaires en vigueur exigent des labels (Ecolabel Européen, Eco détergence Ecover, Nordic Swan ou Cosmos)

- D'une façon générale les produit contenant des perturbateurs endocriniens sont à proscrire.

PRESTATION OBLIGATOIRE

Le prestataire doit utiliser un nettoyage vapeur dans les secteurs petite enfance :

- Maternités
[« Sortant » ; Hôpital de jour ; Secteur néonatalogie ; Salle de naissance]
---- Cette liste peut être évolutive
- Crèches et Centre de loisirs

Le puisage de l'eau, s'effectue impérativement au niveau des vidoirs, ainsi que l'évacuation des eaux sales. Le personnel d'entretien devra éviter tout gaspillage d'eau au cours des tâches d'entretien.

Les vidoirs sont nettoyés après chaque usage. En cas d'absence de vidoir, possibilité d'utiliser les WC (excepté les WC des services de soins), les nettoyer après utilisation. Il est formellement interdit d'utiliser les locaux de services de soins (SDE dans les chambres de patients, douche extérieurs, etc.)

Le Titulaire devra mettre en place tous les moyens qu'il jugera nécessaire pour éviter toute pollution sonore.

Des propositions en matière d'environnement durable, pourront être communiquées au client par le Titulaire.

ELIMINATION DES DECHETS

Le Titulaire du marché devra se conformer aux différentes filières d'élimination des déchets, en particulier l'organisation du pré-tri (Carton, papier, etc.)

Le prestataire collecte dans les chambres et bureau les déchets ménagers et les déchets d'activités de soins assimilables aux déchets ménagers.

Filière de la collecte de papiers et petits cartonnages

Le Titulaire devra s'équiper de matériel adapté (Chariot double collecteur ...) dont les fiches techniques devront être jointes au dossier technique.

FILIERES DE LA COLLECTE DES DMA

L'élimination des sacs de déchets ménagers des chambres de patients, consultations, hall, circulations, toilettes publiques, bureau, etc. est assurée par le prestataire.

Les sacs poubelles ne resteront en aucun cas exposés à la vue. Leur ramassage devra intervenir dans l'heure.

Dans les bureaux, tous les sacs poubelles ou les cartons identifiés contenant du papier, revue, document, etc. et notifiés « à jeter » devront être pris en charge par le prestataire.

En cas d'absence de vidoir, possibilité d'utiliser les WC des toilettes du personnel, les nettoyer après utilisation. Il est formellement interdit d'utiliser les locaux de services de soins (SDE dans les chambres de patients, douche extérieurs, etc.)



En aucun cas, le prestataire n'intervient dans la filière des DASRI

L'HOPITAL

❖ Obligation de l'Hôpital

L'hôpital devra communiquer au prestataire, toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien.

En particulier le détail des surfaces par zone et par local sera remis au titulaire à l'attribution du marché, ainsi que le planning des plages horaires d'intervention et les fréquences d'intervention souhaitées.

L'hôpital devra s'assurer de l'accessibilité des locaux devant être traités par le titulaire du marché. Il dotera le prestataire de clés, passes partiels, badges ou tout autre moyen permettant l'accès aux locaux concernés par le prestataire.

❖ Locaux mis à la disposition du Titulaire

L'hôpital met à la disposition du prestataire des locaux adaptés. Les locaux sont situés dans les vestiaires centraux du bâtiment Nicolas Beaujon.

Ils sont équipés de toute l'infrastructure nécessaire au bon déroulement de la prestation.

Situé près d'entrée (sortie de secours, côté bâtiment Denis Papin), vidage des machines.

Zone	Surface (m²)	Remarque
Bureau du responsable du site	5.70	
Bureau chefs d'équipe -Pointage	13.39	
Salle de détente	24.27	
Local	7.00	Vidoir et station de remplissage
Réserve (matériels)	12.28	
Réserve (produits)	14.84	
Buanderie	20.24	
Vestiaires	-	Vestiaires hommes et femmes, sanitaires qui se trouvent au niveau des vestiaires centraux.
Total	97.72	

❖ Consommables

L'Hôpital fournira les consommables pour le réapprovisionnement de l'ensemble des distributeurs des sanitaires publics, vestiaires centraux, chambres de gardes (Hors services de soins) :

- ✓ Essuie-mains
- ✓ Papiers toilettes
- ✓ Savon liquide
- ✓ Pot et balayette WC
- ✓ Sacs collecteurs de déchets (Entre 30l et 110l noirs et translucides)

PARTIE 2 : NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES VITRERIES EXTERIEURES DE L'HÔPITAL BEAUJON

Il pourra être demandé au prestataire une étude sur le nettoyage de la vitrerie extérieure. Il devra être en mesure de proposer une solution conforme aux obligations de résultat et réglementaires en vigueur au jour de la demande, notamment en ce qui concerne la sécurité du travail en hauteur.

Le titulaire réalisera ces prestations spécifiques et ponctuelles sur demande, et elles feront l'objet d'une organisation et d'un devis spécifiques.

VOLUMETRIE A TITRE INDICATIF

HÔPITAL BEAUJON : RELEVÉ DES SURFACES VITRÉES	
SURFACES TOTALES (M²)	7 832,61
Localisation	Somme Surface par bât. (en m²)
BATIMENT 1	3 146,95
BATIMENT 2	1 486,91
LOGE CENTRALE ANTI-MALVEILLANCE	11,67
BATIMENT CHARLES PERRAULT	473,65
BATIMENT EMILE SERGENT	228,99
GALERIE	35,88
BATIMENT PIERRE ABRAMI	349,55
BATIMENT LOUIS MOURIER	56,22
BATIMENT STANISLAS LIMOUSIN	196,80
BATIMENT JACQUES MIGNOT	228,99
BATIMENT JEAN WALTER	43,26
BATIMENT DENIS PAPIN	120,21
BATIMENT LOUIS PLOUSEY	229,86
BATIMENT AMPHI UNIVERSITAIRE	116,80
BATIMENT URBAIN CASSAN	213,81
LOGE ENTREE	5,55
BATIMENT POLICLINIQUE	725,20
BATIMENT STANLEY KUBRICK	62,35
BATIMENT SALLE SPORTS	99,97

DEFINITION DE LA PRESTATION

La prestation comprend l'entretien total ou partiel et à la demande par le référent du groupe hospitalier, des vitres sur les deux faces, le nettoyage des huisseries, des chambranles et des parements à l'intérieur comme à l'extérieur dans tous les locaux et annexes des sites concernés. La prestation comprend également le nettoyage des portes vitrées et oculus donnant sur l'extérieur (face interne et externe).

L'entretien courant des surfaces vitrées accessibles sans moyens adaptés ni précautions spécifiques depuis le niveau du sol, des portes vitrées et baies, surfaces vitrées à portée de main des patients, des visiteurs et du personnel (C1), entre dans le champ des prestations de nettoyages des locaux.

Les surfaces indiqués dans le présent CCTP et dans les annexes « cartographies » propres à chaque lot sont précisées à titre indicatif, leur chiffrage est aussi susceptible de varier en fonction de la fermeture et de l'ouverture des locaux et annexes des sites concernés en cours de marché, également en cas d'identification ou d'ajustement de surfaces non encore répertoriées dans les locaux existants.

Les vitres d'une hauteur supérieure à 3m50 feront l'objet d'une étude spécifique au moment de la demande, intégrant la faisabilité, la sécurité du travail en hauteur, et les moyens conformes de mise en œuvre. Le prestataire devra cependant être en mesure de proposer une solution. Le titulaire réalisera ces prestations spécifiques et ponctuelles sur demande, et elles feront l'objet d'un devis spécifique.

SUJETION EN HAUTEUR

Tant pour les travaux intérieurs qu'extérieurs, l'entreprise devra mettre à la disposition de ses personnels les matériels nécessaires pour atteindre les vitres selon les différentes hauteurs.

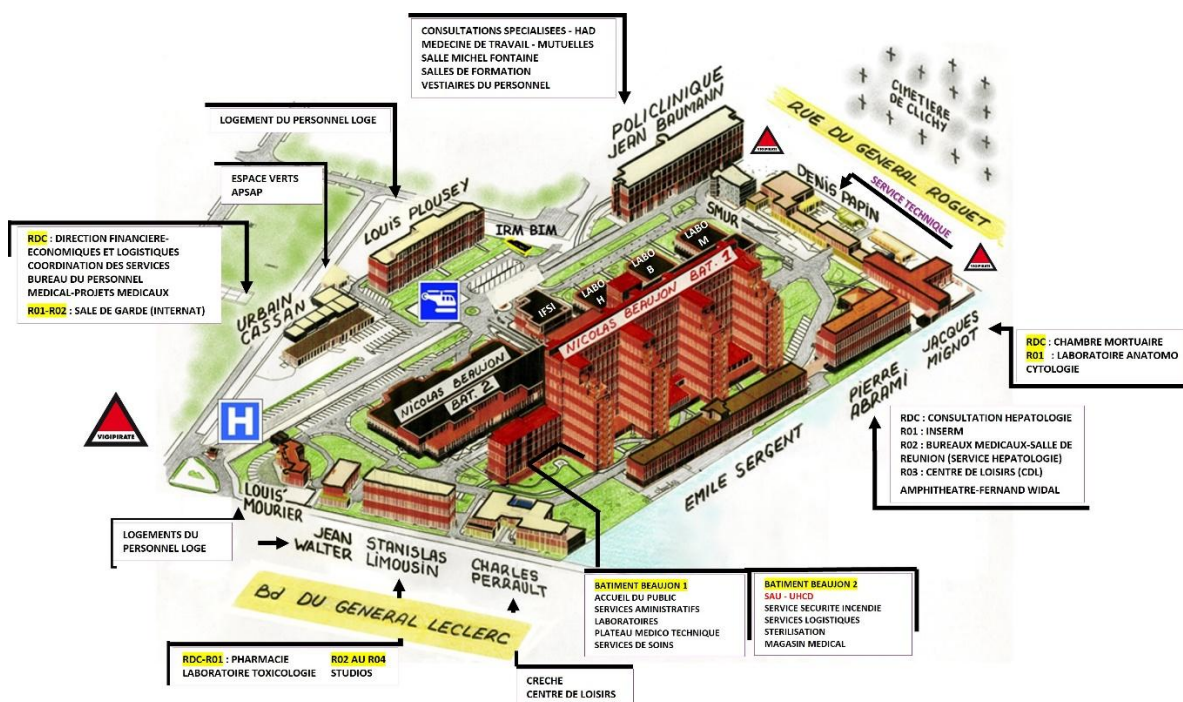
En tout état de cause, l'entrepreneur devra veiller à la sécurité des personnels et les doter de harnais, de sangles, de longes, enfin de tout équipement susceptible d'éviter les chutes.

MESURE DE PROTECTION DES SOLS TEXTILES ET BOISERIE BRUTE

Le nettoyage des vitres au sein de locaux présentant des sols textiles ou en boiserie brute nécessitera des mesures de protection des sols.

Le titulaire devra donc veiller à ce que des mesures de protection soient effectives.

PLAN DE MASSE DE L'HOPITAL BEAUJON



ANNEXES DU CCTP BIO NETTOYAGE

❖ Annexe 1 - Modèles de fiches de contrôles (Marque AP)

FICHES DE CONTROLE, TYPES DE ZONE A RISQUE 0 ET 1

Secteur :
Date évaluation :
Heure :

GRILLE DE CONTROLE
accès extérieurs - voiries - quai - cours - terrasse
ZONE 0

Seuil acceptabilité
ZONE 0 = 70%

ELEMENTS EVALUES	Critères d'évaluation	Note*		coef	note pondérée
		0	1		
Tenue de l'agent	propre/pas bijoux/cheveux attachés port de gant			0.5	
Approvisionnement produits (sacherie - produits spécifiques)				1	
Etat du matériel	SA ou tâches/ empoussièrement/usure			1	
Mesures de sécurité (attitudes dangereuses)				1.5	
sol (balayage et lavage)	déchets/ SA/tâches			2	
Cendriers propres	vidé tous les jours - nettoyage 1/7			1	
Trottoirs et Caniveaux	déchets			2	
Corbeille propre	sac changé ts les jours - support nettoyé 1/7			1	

0 = non conforme
1 = conforme

normes d'acceptabilité

déchets < ou = à 3 par 20 m²

A rectifier le jour même
A rectifier dans les 48 heures

Nom et signature évaluateur

Nom et signature de l'évalué

Secteur :					
Date évaluation :					
Heure :					
GRILLE DE CONTROLE					
halls - circulations - secteurs administratifs			Seuil acceptabilité		
Zone 1			ZONE 1 = 75%		
ELEMENTS EVALUES	Critères d'évaluation	Note*		coef	note pondérée
		0	1		
Tenue de l'agent	propre/pas bijoux/cheveux attachés port de gant			0,3	
Approvisionnement				0,5	
Etat du matériel	absences SA / empoussièrement/usure				
protocole (présence protocole)	respect de la procédure			0,6	
receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)			0,4	
coins - plinthes	empoussièrement			0,6	
murs	SA / empoussièrement			0,6	
main courante et rebords divers	SA/empoussièrement			1	
meublants et rebords divers	SA/empoussièrement			0,8	
éléments chauffants - aération - ventilation	SA/empoussièrement			0,7	
vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches			0,7	
accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement			0,6	
ascenseurs : sols - rainures - miroirs - cloisons - interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets			0,7	
escaliers	SA/empoussièrement/déchets			0,7	
sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement			0,8	
porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement			0,8	
feuille de traçabilité	présence/remplissage			0,2	
0 = non conforme					
1 = conforme					
	<u>normes d'acceptabilité :</u>				
	déchets/tâches ou salissures adhérentes = à 0				
	empoussièrement > ou = à 2				
	A rectifier le jour même				
	A rectifier dans les 48 heures				
Nom et signature évaluateur				Nom et signature de l'évalué	

FICHES DE CONTROLE, TYPES DE ZONE A RISQUE 2 ET 3

Secteur :
Date évaluation :
Heure :

GRILLE DE CONTROLE sanitaires - circulation intérieure - box - réserves Zone 2

Seuil acceptabilité
ZONE 2 = 80%

ELEMENTS EVALUES	Critères d'évaluation	Note*		coef	note pondérée
		0	1		
Tenue de l'agent	propre/pas bijoux/cheveux attachés port de gant			0.3	
Approvisionnement Etat du matériel	SA / empoussièrement/usure			0.4	
protocole (présence de protocole)	respect de la procédure			0.8	
bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement			0.8	
receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)			0.4	
miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement			0.8	
faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA			0.8	
éléments chauffants - aération	SA / empoussièrement			0.3	
plinthes - coins	empoussièrement			0.6	
murs	tâches/empoussièrement			0.4	
points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement			1	
rebords divers, cadres, signalétiques,...	empoussièrement/SA/traces de doigts			0.3	
parties hautes	empoussièrement/traces de doigts			0.3	
vitrierie intérieure - portes	traces doigt/coulure/empoussièrement			0.4	
sol	déchets/empoussièrement/tâches			0.8	
meublants	SA/empoussièrement			0.3	
escaliers	tâches/empoussièrement/déchets/SA			0.5	
ascenseurs	SA/empoussièrement/déchets			0.6	
feuille de traçabilité	présence/remplissage			0.2	

0 = non conforme

1 = conforme

normes d'acceptabilité :

déchets/tâches ou salissures adhérentes = à 0

empoussièrement < ou = à 2

A rectifier le jour même

A rectifier dans les 48 heures

Nom et signature évaluateur

Nom et signature de l'évalué

Secteur :
Date évaluation :
Heure :

GRILLE DE CONTROLE conventionnelles - postes de soins - cabinet de toilette Zone 3

Seuil acceptabilité
ZONE 3 = 85%

ELEMENTS EVALUES	Critères d'évaluation	ote*		coef	note pondérée
		0	1		
Tenue de l'agent	propre/pas bijoux/cheveux attachés/port de gant			0.3	
Approvisionnement Etat du matériel	SA / empoussièrement/usure			0.5	
protocole (présence du protocole)	respect de la procédure			0.8	
bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement			0.8	
receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)			0.4	
miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement			0.8	
faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA			0.8	
élément chauffant - aération	SA/empoussièrement			0.3	
plinthes - coins	empoussièrement			0.6	
murs	tâches/empoussièrement			0.4	
points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement			1	
rebords divers, cadres, signalétiques,...	empoussièrement/SA/traces de doigts			0.4	
parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts			0.3	
vitrierie intérieure	traces doigt/coulure/empoussièrement			0.4	
sols	déchets/empoussièrement/tâches			0.8	
meublants	SA/empoussièrement			0.5	
lits	SA/empoussièrement			0.6	
rampe lumineuse	empoussièrement			0.3	

0 = non conforme

1 = conforme

normes d'acceptabilité :

déchets/tâches ou salissures adhérentes = à 0

empoussièrement < ou = à 2

A rectifier le jour même

A rectifier dans les 48 heures

Nom et signature évaluateur

Nom et signature de l'évalué

FICHES DE CONTROLE, TYPE DE ZONE A RISQUE 4

Secteur :	GRILLE DE CONTROLE				
Date évaluation :	blocs opératoires - réanimations - secteurs protégés		Seuil acceptabilité		
Heure :	Zone 4 et 5		ZONE 4 = 90%		
ELEMENTS EVALUES	Critères d'évaluation	Note*		coef	note pondérée
		0	1		
Tenue de l'agent	propre/pas bijoux/cheveux attachés			0,3	
	port de gant /sur-tenu à U.U				
Approvisionnement				0,5	
Etat du matériel	SA / empoussièrement/usure				
protocole (présence du protocole)	respect de la procédure			0,8	
bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussièrement			0,8	
receptacle déchet	salissures adhérentes/sac propre			0,4	
miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement			0,8	
faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA			0,8	
élément chauffant - aération	SA/empoussièrement			0,3	
plinthes - coins	empoussièrement			0,6	
murs	tâches/empoussièrement			0,4	
points de contact : portes - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement			1,0	
rebords divers, cadres, signalétiques,,,	empoussièrement/SA/ traces doigts			0,4	
parties hautes	empoussièrement/SA/ traces doigts			0,3	
vitrerie intérieure	traces doigt/coulure/empoussièrement			0,4	
sols	déchets/empoussièrement/tâches			0,8	
meublants	SA/empoussièrement			0,5	
lits	SA/empoussièrement			0,6	
rampe lumineuse	empoussièrement			0,3	
0 = non conforme					
1 = conforme					
SA = salissures adhérentes et taches					
normes d'acceptabilité :					
si un des critères d'évaluation n'est pas respecté - le résultat est non conforme					
contrôles microbiologiques par le CLIN et EOH		A rectifier le jour même		☐	
Nom et signature évaluateur				Nom et signature de l'évalué	

❖ Annexe 2 – Prestations et Fréquences d'intervention

VOIRIE – PARKINGS – COUR – ESCALIERS, TERRASSE (EXTERIEUR) - PATIO

Zone 0			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
espaces voiries	receptacle déchets	vide (niveau de remplissage)	7j/7
espaces verts	cendriers	support nettoyé	1j/7
circulations extérieures	trottoirs et caniveaux	déchets	
cour anglaise	(ramassage, nettoyage)		7j/7
Aire de stockage des déchets (Locaux d'entreposage des déchets)	sols (balayage, lavage)	déchets / SA / tâches	7j/7
SAS ambulances	sols	déchets / SA / tâches	
Accès piétons	(balayage, lavage)		7j/7
table élévatrice (Dessus- Dessous)-Magasin hôtelier	dépoussiérage, balayage, lavage	déchets / SA / tâches	tous les 15j
patios	bancs et mobiliers extérieurs (nettoyage, lavage)	déchets / SA / tâches	1 fois / mois ou à la demande
	tables et bancs de pique-nique (nettoyage, lavage)	déchets / SA / tâches	selon utilisation et les beaux temps
	espaces de tolérances : (nettoyage, lavage)	déchets / SA	7j/7
espace de tolérance => Cendriers : vidage, entretien à la charge d'un autre prestataire (un marché à part)	cloisons vitrées	coulures / traces de	tous les 15j
zones et parc de stationnement (Extérieur, Souterrain)	receptacle déchets	vide (niveau de remplissage)	5j/7
		support nettoyé	1j/7
	Parkings à vélos	balayage, lavage	déchets / SA / tâches
	zones et Quai de livraison (devant, dessous)	sols (balayage, lavage)	tous les 15j
			3j/7
locaux techniques	sols (balayage, lavage)		5j/7
escaliers, terrasses de secours extérieurs	receptacle déchets	vide (niveau de remplissage)	si besoin
	sols (balayage, lavage)		mensuel et/ou à la demande
particularités : nettoyage avec de souffleur, aspirateur urbain dépoussiérage, dégraissage et lavage par mécanisation (au jet, haute pression, vapeur, autolaveuse, ...) ramassage	regards, siphons de sol et avaloirs grilles d'évacuation, grilles de ventilation (à hauteur d'homme)	déchets / SA	au moins 1 fois/mois
	surfaces horizontales	poussières / SA / tâches	1 fois/mois ou à la demande
	surfaces verticales		
	voiries, devant les bouches d'	feuilles séchées, mortes	durant la période de chutes
	avaloirs des égouts		

*Les fréquences d'intervention minimum de la zone 0 devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

LES MOBILIERS EXTERIEURS

Site Beaujon : Mobiliers extérieurs	mobilier pique-nique	banc
Nombre	8	17
Emplacement	mobilier pique-nique	banc
Secteurs :		
Bâtiments Limousin, Jean Walter Beaujon	4	2
Bâtiment Charles Perrault	1	1
Bâtiment Beaujon-Ouest (Derrière la lingerie)		3
Bâtiment Beaujon-Est	1	1
Face Bâtiment Pierre Abrami		2
Côté Laboratoires-Polyclinique	2	2
Côté Loge-Héliport-Rue principale		3
Devant SAU		2
Devant Bâtiment denis Panis		1



ESPACE FUMEURS (ZONE DE TOLERANCE)

Emplacement	zone de tolérance	Emplacement	cendriers muraux
Derrière Bâtiment Beaujon 2 - Ouest (en face bât. Jean Walter et Louis Mourier)	1	Bât. Beaujon : Accès lingerie-UPCC (Cour Ouest)	1
Côté accès au RCH du bât. Beaujon (Accès Médecine nucléaire-Labo)	1	Bât. Beaujon : Niveau RCH-Sortie Est	1
		Bât. Beaujon : Niveau RCB-Accès archives centraux, vestiaires centraux	1
		Bâtiment Stanley Kubrick : SMUR (RDC)	1
		Les cendriers muraux sont en phase d'enlèvement - Hôpital sans tabac - 	
	2		4

POUBELLES EXTERIEURES

Site Beaujon : Mobiliers extérieurs	poubelle				
Nombre	20				
Emplacement	poubelle				
Accès principal	1				
Bâtiment Urbain Cassan : RDC	1				
Bâtiment Beaujon : RCH et côté SAU	3				
Devant accès SAR	1				
Devant accès piétons SAU	1				
Bâtiment Beaujon : rampe côté laboratoires	1				
Bâtiment Beaujon : Accès RCH - Médecine nucléaire-Laboratoires	1				
Bâtiment Beaujon : RCB-SAS Ambulances	1				
Bâtiment Beaujon-OUEST : Devant UPCC	1				
Côté Bât. Jean Walter-Louis Mourier	1				
Bâtiment Limousin (En face accès cour arrière crèche)	1				
Bâtiment Beaujon-OUEST : Devant accès lingerie et accès restaurant du personnel	2				
Côté Bât. Abrami-Denis Papin-Jacques Mignot	3				
Bâtiment Beaujon-EST : Sortie RCH	1				
Bâtiment Jean Baumann : Devant accès	1				

ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
ascenseur	cloison-plafond	SA/empoussièrement	1 mois/an ou à la demande
monte-charge	cloison-plafond	lessivage	1 fois/an ou à la demande
élévateur	nettoyage-désinfection : portes-miroir-points de contacts (boutons d'appel, etc.)	SA/empoussièrement	(2x) 7j/7
<u>Bât. Fermés les WE et jours fériés</u> ascenseurs - MC => (2x) 5j/7	coins - plinthes	empoussièrement	(2x) 7j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	(2x) 7j/7
	traçabilité	présence/remplissage	(2x) 7j/7
	cloison-plafond-portes-sol	graffitis-écritures-chew gum	dans les 24h
	*élévateur	SA/empoussièrement	1 fois / mois

*Les fréquences d'intervention minimum de la zone 2 devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

PARTIES COMMUNES

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
hall principal	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	7j/7
toilettes publics	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	7j/7
sas-circulation-galeries	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
paliers-escaliers (principal)	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	7j/7
ascenseurs; monte-charge	éléments chauffants - aération	SA / empoussièrement	selon état propreté
	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/an ou à la demande
<u>*toilettes publiques traçabilité :</u> toutes les 2h - 7j/7 et jour férié	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	7j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	1 fois/mois ou à la demande
	vitrierie intérieure - portes	traces doigt/coulure/empoussièrement	selon état propreté
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
<u>*toilettes publiques :</u> autres secteurs => 4 fois/j - matin : 7h00; 12h00 - après-midi : 14h00; 17h00	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	escaliers	tâches/empoussièrement/déchets/SA	7j/7
	ascenseur	SA/empoussièrement/déchets	(2x) 7j/7
	feuille de traçabilité *à remplir après chaque passage	présence/remplissage	7j/7

*Les fréquences d'intervention minimum de la zone 2 devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

ADMINISTRATIFS, TECHNIQUE, LOGISTIQUE, INFORMATIQUE

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
bureau local reprographie	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
salle de réunion-cour	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
réserve	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
vestiaires du personnel	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
salle de détente	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
sas-circulation	éléments chauffants - aération - ventilation	SA/empoussièrement	selon état propreté
paliers-escaliers	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
archives	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement	2j/7
*sol : balayage humide- lavage	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
vestiaires du personnel - salle de réunion => 3j/7	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	2j/7
salle de détente : 5j/7	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement	2j/7
réserve => 1j/5	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	après chaque passage

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
toilettes du personnel	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tarte/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
toilettes visiteurs	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
sanitaires du personnel :	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
point lavabo-toilettes- douches	faïence - lavabo - bac à douche	tarte/traces lavage/déchets/SA	5j/7
guichets : accueil- caisses-admission	éléments chauffants - aération	SA / empoussièrement	selon état propreté
	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	1 fois/mois ou à la demande
	*vitrierie intérieure : portes	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants (étagère; placard-mobilier de réserve)	SA/empoussièrement	tous les 15j
*vitrieres intérieures : programmer avec les responsables de services l'intervention	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	5j/7

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

CHAMBRES DE GARDE

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
chambre réfection lit paliers-escaliers => 1j/7 circulation local stockage : produits- consommables-linge- sac pour linge sale *Changement de couverture => tous les 15j *respecter le circuit de linge sale *assurer l'approvisionnement (essuie-mains, savon, papiers toilettes)	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	7j/7
	coins - plinthes	empoussièrément	7j/7
	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrément	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
	main courante et rebords divers	SA/empoussièrément	tous les 15j
	meublants et rebords divers	SA/empoussièrément	tous les 15j
	éléments chauffants - aération - ventilation	SA/empoussièrément	1 fois/mois
	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	5j/7
	escaliers	SA/empoussièrément/déchets	1j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrément	7j/7
	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrément	7j/7
	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	7j/7

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
pièce lavabo (chambre) sanitaires du personnel : point lavabo- toilettes-douches Chambre de garde avec douche	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrément	7j/7
	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	7j/7
	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrément/approvisionnement	7j/7
	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	7j/7
	éléments chauffants - aération	SA / empoussièrément	selon état propreté
	plinthes - coins	empoussièrément	tous les 15j
	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrément	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrément	7j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrément/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrément/traces de doigts	1 fois/mois ou à la demande
	vitrierie intérieure (selon état propreté) - portes	traces doigt/coulure/empoussièrément	7j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrément/tâches	7j/7
	meublants (intérieur/extérieur : étagère; placard-mobilier de réserve; table de chevet; etc.)	SA/empoussièrément	tous les 15j
	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	7j/7

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

URGENTES ADULTES – UNITE D'HOSPITALISATION DE COURTE DUREE

Horaire d'ouverture

Du Lundi au Dimanche et Jour férié
7 jours / 7 et 24h / 24

PARTICULARITES

Le flux de passages est très important sur les secteurs des urgences et lits portes

INTERVENANT

Continuité service de 12h00 à 19h00 : Il est impératif qu'un agent soit présent pour une permanence prête à répondre au besoin pour les sortants, remontés et pour l'intervention pour le Bio nettoyage vapeur en cas de suspicion et/ou présence de « Punaises de lit, Galle, ... ».

Traçabilité : Les opérations de bio nettoyage doivent faire l'objet d'un suivi particulier avec exigence de signature à chacune des étapes de réalisation.

INTERVENTIONS DE BIO NETTOYAGE DE 6H30 A 19H00

- Avant 8h00 : Salle d'attente commune
- Privilégier les heures d'affluence : Toilettes publiques
- 2 fois par semaine et/ou à la Demande : Vitre du comptoir de l'accueil
- 7 jours sur 7 et jours fériés : Accès piétons et SAS ambulanciers

INTERVENTIONS DU MACHINISTE DE 6H30 A 19H00

- Au moins 2 fois par semaine : Salles d'attente, Circulations, Toilettes publics
- : Selon accessibilité => Box, Chambres, Poste de soins

INTERVENTION DE RENOVATION OU REMISE EN ETAT

- La programmation et l'organisation est effectuée par les responsables du secteur et le référent environnement de l'établissement en partenariat avec le prestataire.

Le prestataire doit s'adapter aux contraintes par rapport à l'activité du service. Les locaux sont accessibles dans un délai assez court, environ 3h00.

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
bureau	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
local reprographie	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
salle de réunion	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
vestiaires du personnel	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
salle de détente	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
chambre de garde	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
archives	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
local stockage	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
circulation	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement	2j/7
palier-escaliers	ascenseurs : sols-rainiures-miroirs-cloisons-interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	2j/7
*chambre de garde : 7j/7 et jour férié (+ réfection lit)	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	2j/7
*sol : balayage humide-lavage	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement	2j/7
- salle de réunion : 3j/7			
- vestiaires du personnel : 3j/7	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la	présence/remplissage	5j/7
- salle de détente : 7j/7			

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
accueil	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussière-ment	7j/7
salle d'attente	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	7j/7
toilettes publics	miroirs, essuies-mains, porte savon-distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
consultations	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	7j/7
salon famille-entretien	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
office alimentaire	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
toilettes du personnel	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
sanitaires :	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
point lavabo-toilettes-douches	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	7j/7
local lingerie	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
réserve	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
local déchets-linge sale	vitrierie intérieure-portes <i>*(vitre comptoir-accueil : 2j/7)</i>	traces doigt/coulure/empoussièrement	7j/7
sas-circulation	vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois-à programmer avec le service	
*sanitaires : toilettes-douches	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
(chambre de garde) : 7j/7 et jour férié	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
*toilettes publiques-tracabilité : toutes les 2h 7j/7 et jour férié	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 7j/7
*sas ambulances-piétons : 7j/7 et jour férié	*local déchets-linge sale	déchets/empoussièrement/tâches	(2x) 7j/7

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
chambre patient sde et/ou toilettes	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussière-ment	7j/7
	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	7j/7
box	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
salle iao	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	7j/7
salle de choc	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
salle d'examen	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
salle attente couché	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
salle de plâtre-pansements	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/mois ou à la demande
poste de soins-pui pharmacie	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	7j/7
local lave-bassin; vidoir	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
réserve	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	vitrierie intérieure : nettoyage à programmer avec responsable service (et hublot de porte)	traces doigt/coulure/empoussièrement	7j/7
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	lits	SA/empoussièrement	-
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

SMUR**Horaire d'ouverture**

Du Lundi au Dimanche et Jour férié
7 jours / 7 et 24h / 24

PARTICULARITES

Le flux de passages est très important sur les secteurs.

Les locaux sont occupés en permanence. (Standard, Bureaux de régulation, Salle de détente, Vestiaires, Réserves matériels, etc.)

INTERVENTIONS DE BIO NETTOYAGE DE 6H30 A 19H00

Zone 0			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
parking (extérieur) parking (intérieur) quai	approvisionnement produits	sacherie - produits spécifiques	6j/7
	état du matériel	SA ou tâches/ empoussièrement/usure	prestataire
	mesures de sécurité	attitudes dangereuses	6j/7
	sol (balayage et lavage)	déchets/ SA/ tâches	3j/7
	*cendriers propres	vidé tous les jours -(nettoyage : 1/7)	5j/7
*parking (intérieur) nettoyage 1 fois par an et/ou à la demande	trottoirs et Caniveaux	déchets	3j/7
	corbeille propre	sac changé tous les jours - support	5j/7
		support nettoyé	1j/7

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
bureau standard	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	7j/7
	coins - plinthes	empoussièrement	7j/7
salle de réunion bibliothèque	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an - à la demande
vestiaires	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
salle de détente	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
chambre de garde	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
sas-circulation	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
paliers-escaliers	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionne- ment	7j/7
archives	ascenseurs : sols-rainiures-miroirs-cloisons- interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	-
réserve	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	7j/7
	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement	7j/7
	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	7j/7

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
soins pui-pharmacie	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	7j/7
	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur essuie-mains	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	7j/7
	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/mois-à la demande
	points de contact : porte - poignées de portes	SA/empoussièrement	7j/7
Accès dans la pièce en présence du personnel	rebords divers, cadres, signalétiques,,,,	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	vitrierie intérieure	traces doigt/coulure/empoussièrement	selon état propreté
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
*Intervention : à déterminier avec le responsable du secteur	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

CRECHE ET CENTRE DE LOISIRS

<u>Secteur</u>	<u>Horaire d'ouverture</u>
CRECHE	- Du Lundi au Vendredi - Selon le calendrier de l'année : 1 week-end sur 2
CENTRE DE LOISIRS	- Mercredi → Accueil des enfants - Du Lundi au Vendredi → Vacances scolaires - Selon le calendrier de l'année : 1 week-end sur 2
CENTRE DE LOISIR BATIMENT PIERRE ABRAMI-NIVEAU R03	- Du Lundi au Vendredi (Uniquement les vacances) - matin : avant 8h00 - après-midi : après 16h30 *Mercredi : l'intervention est à la demande.

PARTICULARITES

<u>secteur</u>	<u>Horaire d'ouverture</u>
CENTRE DE LOISIRS	<u>De Janvier à Juin / Début Juillet : Du Lundi au Vendredi</u> La passerelle vient dans les locaux du secteur.

INTERVENANTS ET HORAIRES D'INTERVENTION

<u>Secteur</u>	<u>Nombre intervenant</u>	<u>Horaire d'intervention</u>
CRECHE	2	9h00 - 14h00 et 16h00 - 19h30
CENTRE DE LOISIRS	1	17h30 – 19h30

Important

- Au niveau R01 :
- En l'absence d'un monte-charge, il faut prévoir de laisser une machine à l'étage.
- Traçabilité : Les opérations de nettoyage doivent faire l'objet d'un suivi particulier avec exigence de signature à chacune des étapes de réalisation.

INTERVENTION

- ❖ **Après le repas de midi** : nettoyage des salles de repas
- ❖ **1 fois par mois et/ou à la demande** :
 - Nettoyage de l'air des jeux
 - Nettoyage des jouets, cabanes plastiques dans la cour et aire de jeux
 - Nettoyage de l'escalier de secours extérieur
- ❖ **2 fois par an et/ou à la demande** :
 - Nettoyage des terrasses (après l'hiver et l'été)
 - Rénovation ou nettoyage en profondeur de la cuisine (Ceèche-CDL)
- ❖ **A la demande** : Nettoyage de la pataugeoire
- ❖ **Obligatoire au niveau des secteur de la petite enfance** : Bio nettoyage vapeur
 - ⇒ Organiser l'intervention avec les responsables du service

Zone 0			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
cour	approvisionnement produits	sacherie - produits spécifiques	5j/7
aires de jeux	état du matériel	SA ou tâches/ empoussièrement/usure	prestataire
escaliers de secours	mesures de sécurité	attitudes dangereuses	5j/7
mobiliers - jouets	sol (balayage et lavage)	déchets/ SA/tâches	3j/7
	*cendriers propres	vidé tous les jours - (nettoyage : 1/7)	5j/7
	trottoirs et Caniveaux	déchets	3j/7
	corbeille propre	sac changé tous les jours - support	5j/7
		support nettoyé	1j/7

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
local poussettes	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tarte/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
sas-accès-circulations	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
paliers-escaliers	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
local déchets-linge sale	faïence - lavabo - bac à douche	tarte/traces lavage/déchets/SA	5j/7
bureaux	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
salle de détente	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
toilettes du personnel	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	à la demande
sanitaires du personnel	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
vestiaires du personnel	rebords divers, cadres, signalétiques,,,,	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
vestiaires enfants	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	
sanitaires enfants	vitrierie intérieure - portes	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
salles	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
salle à manger	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
dortoirs	escaliers	tâches/empoussièrement/déchets/SA	5j/7
biberonnerie-tisannerie	feuille de traçabilité	présence/remplissage	5j/7
pateaugeoire			
local déchets-linge sale	*vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois-à programmer avec le service	
cuisine	*pateaugeoire		à la demande
terrasses			

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

CUISINE, RESTAURANT DU PERSONNEL ET SERVICE DIETETIQUE

Horaire d'ouverture	De Lundi au Dimanche et Jour férié De 7h00 à 16h30
Horaire d'intervention du prestataire	- Restaurant du personnel : après-midi à 15h00 - Secteur réservé au personnel : Après-midi à 14h00

Important

- Par sécurité, le secteur sera fermé après les horaires d'ouverture, c.-à-d., à 16h30. L'intervention du prestataire doit se faire pendant le laps de temps d'ouverture.
- Les responsables souhaitent être présent pendant l'intervention du prestataire.
- Le personnel qui réalise les prestations doit finir leur travail. Il n'est pas acceptable le va et vient. (Interrompre le travail pour aller à un autre secteur « pour faire une chambre sortant » par exemple)

- Vestiaires du personnel : Lavage des sols par mécanisation, une fois par semaine

Zone 0			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
terrasse	approvisionnement produits	sacherie - produits spécifiques	5j/7
mobiliers :	état du matériel	SA ou tâches/ empoussièrement/usure	prestataire
tables - chaises	mesures de sécurité	attitudes dangereuses	5j/7
	sol (balayage et lavage)	déchets/ SA/tâches	5j/7
	*cendriers propres	vidé tous les jours -(nettoyage : 1j/7)	5j/7
*mobiliers :	trottoirs et Caniveaux	déchets	3j/7
- nettoyage => 5j/7	corbeille propre	sac changé tous les jours - support	5j/7
		support nettoyé	1j/7

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
bureau	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
vestiaires du personnel	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
sanitaires du personnel	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
salle de détente	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	5j/7
point hygiène	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
restaurant personnel	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
sas-circulation	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
ascenseur	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/an ou à la demande
local déchets	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
*vestiaires du personnel- sanitaires - local déchets, linge sale :	vitrierie intérieure - portes	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
nettoyage dessus casier - nettoyage en profondeur et détartrage : 1j/7	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	ascenseurs : sols - rainures - miroirs - cloisons - interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	(x2) 5j/7
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(x2) 5j/7

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

SALLE DE GARDE : INTERNAT

Secteur de la cuisine

INTERVENTION

- ❖ 5 jours / 7 : Bio nettoyage des sanitaires (côté réfectoires)
- ❖ Tous les quinze jours : Nettoyage mécanisé des sols des réfectoires, dégagement, salles de détente
- ❖ 1 fois par an : Remise en état des réfectoires.
La programmation et l'organisation de la remise en état est effectuée par le responsable du secteur (réfèrent cuisine centrale) et le réfèrent environnement de l'établissement en partenariat avec le prestataire.

Un planning prévisionnel devra être réalisé en concertation avec le référent de l'environnement.

CHAMBRE MORTUAIRE

Horaires d'ouverture	De Lundi au Vendredi De 7h30 à 16h30	Week-end et Jour férié De 8h00 à 12h30 et De 13h00 à 15h30
Intervention du prestataire : Du lundi au Vendredi (Durant ouverture et en présence du personnel)		

Important

❖ **Tous les quinze jours** : Nettoyage des sols par mécanisation et méthode spray

Organiser l'intervention avec le service au niveau des salles de présentation, salle d'attente et hall de départ.

Zone 0			
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
cour	approvisionnement produits	sacherie - produits spécifiques	5j/7
parking	état du matériel	SA ou tâches/ empoussièrement/usure	prestataire
quai	mesures de sécurité	attitudes dangereuses	5j/7
escaliers	sol (balayage et lavage)	déchets/ SA/tâches	3j/7
	cendriers propres	vidé tous les jours -(nettoyage : 1/7)	5j/7
	trottoirs et Caniveaux	déchets	3j/7
	corbeille propre	sac changé ts les jours - support	5j/7
		support nettoyé	1j/7

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
salle d'attente	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
toilettes publics	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
paliers-escaliers	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
ascenseur	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	5j/7
sas-circulations	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
hall de départ	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
salles de présentation	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
salle de reconnaissance	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/an ou à la demande
salle de préparation	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
sanitaires	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
bureaux	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	1 fois/mois ou à la demande
archives	vitrierie intérieure - portes	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
réserves cercueils	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
vestiaires "patients"	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
salle de détente	ascenseur	SA/empoussièrement/déchets	5j/7
office	escaliers (paliers)	tâches/empoussièrement/déchets/SA	1j/7
sanitaires du personnel	feuille de traçabilité	présence/remplissage	5j/7
vestiaires du personnel			
sas-point hygiène			

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
salle prélèvements cornées	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	5j/7
	essuies-mains - porte-savon - distributeur essuie-mains	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	5j/7
	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/mois ou à la demande
	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	5j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

REANIMATIONS – SSPI – USC/SRR

Zone 4			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
bureau	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussièrement	7j/7
salle de détente	receptacle déchet	salissures adhérentes/sac propre	7j/7
poste de soins-poste central	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
local solutés	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	7j/7
locaux : stockage matériels dialyse, endoscopie, etc.	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
chambres de patients	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
salle de naissance	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	7j/7
sde-sdb	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/an ou à la demande
sanitaires (ext.) : douche-toilettes	points de contact : portes - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	7j/7
vestiaires du personnel	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/ traces doigts	tous les 15j
réserve	parties hautes	empoussièrement/SA/ traces doigts	tous les 15j
pharmacie-dispositifs médicaux lingerie	vitrierie intérieure (Selon accessibilité et à voir avec responsable du service)	traces doigt/coulure/empoussièrement	7j/7
local lave-bassin/vidoir	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
local déchets-linge sale	meublants	SA/empoussièrement	7j/7
local bio nettoyage	lits	SA/empoussièrement	-
local bio médical-stérilisation	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j
sas-circulation	passage machiniste		7j/7

Zone 2		bio nettoyage	
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
salle d'attente	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	7j/7
toilettes publics	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	7j/7
salon famille-entretien	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
office alimentaire	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	7j/7
salle de détente	éléments chauffants - aération	SA / empoussièrement	1 fois/mois
toilettes du personnel	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
vestiaires du personnel	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	7j/7
sanitaires du personnel	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
réserve	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	7j/7
Locaux distri auto vêtements de travail-et récup vêt. Sales	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement / SA / traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	1 fois/mois ou à la demande
sas-circulations	vitrierie intérieure - portes *(vitre comptoir-accueil : 2j/7)	traces doigt/coulure/empoussièrement	7j/7
chambre de garde sde	vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois-à programmer avec le service	
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	escaliers (paliers)	tâches/empoussièrement/déchets/SA	7j/7
	*escaliers de secours (intérieur)	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
	ascenseurs	SA/empoussièrement/déchets	(2x) 7j/7
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 7j/7

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

SECTEURS REANIMATION



Hôpital Beaujon AP-HP

R02 : SECTEURS DE LA REANIMATION HEPATO - DIGESTIVE





CHAMBRE DU PATIENT

REPARTITION DES PRESTATIONS

◆ PERSONNEL SOIGNANT	CHAMBRE DU PATIENT
✗ PRESTATAIRE DU MARCHE NETTOYAGE	REPARTITION DES PRESTATIONS
★ PRESTATAIRE DU MARCHE NETTOYAGE DES VITRES	
💣 PRESTATAIRE DU MARCHE LOCATION TELEVISION ET TELEPHONE	

PRESTATAIRE DU MARCHE DE BIO NETTOYAGE :

- REBORDS DIVERS (FENETRES; MAINS COURANTES; CACHE-FILES; BARRES D'APPUI MURALES ...)
- CHAUFFAGE / AERATION **SAUF** LES AERATIONS DE TYPE TECHNIQUES (=VENTILATION)
- MUR (À HAUTEUR D'HOMME)
- VITRERIES INTERIEURES
- PLINTHES / COINS
- SOL
- PORTE / POIGNEE DE PORTE / EN-CADREMENT DE PORTE
- RECEPTECLE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)
- DESSUS ET EXTERIEUR MOBILIER (ARMOIRE; PLACARD)
- PARTIES HAUTES (DESSUS PORTE)

PERSONNEL SOIGNANT
(ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PATIENT)

- EVIER – LAVABO
- RAMPE LUMINEUSE ET SUPPORT
- STRUCTURE DU LIT
- REFECTION DU LIT
- TABLETTE MOBILE / TABLE DE CHEVET
- TELEPHONE / MATERIEL MEDICAL
- ASSISE (CHAISE / TABLE / FAUTEUIL)
- INTERIEUR ARMOIRE / PLACARD

AUTRES PRESTATIONS
MARCHES DEFINIS PAR DE CAHIERS DES CHARGES SELON LES TYPES DE PRESTATIONS :

- NETTOYAGE DE VITRES DES BATIMENTS CONCEDES
- LOCATION DE TELEVISION ET TELEPHONE

ASSISTANCE PUBLIQUE  HÔPITAUX DE PARIS
DIRECTION DES ACHATS ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

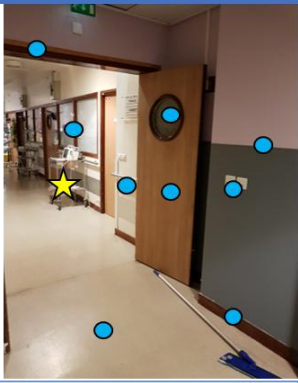


Hôpital Beaujon AP-HP



AP-HP. Nord Université de Paris

REPARTITION DES PRESTATIONS SUR LE SECTEUR DE LA REANIMATION (ICI : CHAMBRES PATIENTS – POSTE DE SOINS CENTRAL)




● PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHE DE BIO NETTOYAGE

- Réceptacle de déchets : papiers et petits cartonnages – déchets ménagers et assimilés (DMA)
- Lavabo (lave-mains) – porte-savon – distributeur d'essuie-mains – porte hydroalcoolique (SHA)
- Chauffages – aération hors aération technique
- Portes – encadrements de portes – haut de portes - Points de contacts : poignées de portes
- Vitreries intérieures : cloisons vitrées – hublots de portes
- Rebords divers : fenêtres – rampes murales – prises, interrupteurs – cache-fils – tuyauteries
- Murs (nettoyage à hauteur d'homme)
- Mobiliers : dessus-extérieurs inclus les mobiliers à roulettes, pieds mobiliers, au-dessus des mobiliers hauts
- Plinthes – coins – sols

 Le nettoyage des matériels bureautiques ne sont pas à la charge du prestataire de bio nettoyage

★ PERSONNEL SOIGNANT

- Réceptacles des déchets de soins à risques infectieux (DASRI)
- Rampes lumineuses et supports (au-dessus du lit)
- Appareils médicaux – Matériels bureautiques
- Tablette mobile – table de chevet
- Lits – structure du lit
- Réfection du lit
- Assises – fauteuils
- Intérieurs mobiliers (placards, mobiliers bas à roulettes, placards)

◆ PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHE DE LA LOCATION ET MAINTENANCE DES TELEVISIONS ET TELEPHONE

BLOCS OPERATOIRES (PARTIES CLASSEES EN TYPE DE ZONE A RISQUE 3)

PARTICULARITES

- ❖ Les techniques générales d'entretien appliquées au bloc opératoire sont communes aux autres locaux hospitaliers.
- ❖ Le personnel en charge de l'entretien au bloc opératoire devra être spécifiquement formé. Cette formation devra rappeler les règles concernant :
 - La tenue spécifique à respecter au bloc opératoire : tenue de bloc, chaussures spécifiques, coiffe en zone propre, complété par le port d'un masque chirurgical en zone protégée (salle d'intervention).
 - Le comportement à respecter au bloc opératoire,
 - D'hygiène des mains,
 - La protection du personnel et notamment le port des gants,
 - Les conseils et précautions d'emploi des produits utilisés,
- ❖ Le matériel utilisé pour l'entretien du bloc opératoire devra être spécifique du bloc opératoire et parfaitement entretenu.
- ❖ La traçabilité de l'entretien devra être mise en place.
- ❖ Les techniques d'entretien sont communes à celles mises en œuvre dans les autres locaux hospitaliers.

INTERVENTION

Avec les responsables, planifier le jour d'intervention et organiser l'intervention au niveau :

- Des vestiaires => Nettoyage des dessus des casiers (Débarrasser/Enlever les affaires du personnel qui sont entreposées au-dessus, au sol)
- Du local déchets, linge sale
- Des circulations (Déplacement des chariots, matériels, etc.)

FREQUENCES D'INTERVENTION

- Bio nettoyage : 7j/7 et jours fériés
 - Matin : 1 passage
 - Après-midi : 1 passage
- Lavage par mécanisation (Autolaveuse, méthode spray selon le type de sol) : 7j/7 et jours fériés

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

BLOC COMMUN

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
vestiaires-sanitaires du personnel	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	(2) x7j/7
local déchets-linge sale - hall de transfert	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur essuie-mains	SA/empoussièrement/approvisionnement	(2) x7j/7
bureau	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	(2) x7j/7
escaliers de secours (intérieur)	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
salle entretien-attente	plinthes - coins	empoussièrement	(2) x7j/7
sas-circulation	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
<i>*vestiaires du personnel-sanitaires-local déchets</i>	<i>murs (à hauteur d'homme)</i>	<i>lessivage</i>	<i>1 fois/mois ou à la demande</i>
<i>linge sale => 1j/7 lessivage des portes, murs (à hauteur d'homme), détartrage,</i>	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	(2) x7j/7
<i>lavage mécanisé des sols</i>	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	1j/7
<i>*aération => 1fois/mois (et/ou selon état propreté)</i>	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	vitrierie intérieure	traces doigt/coulure/empoussièrement	selon état propreté
<i>réserves : intervention à la demande, pour une rénovation ou une remise en état</i>	sols	déchets/empoussièrement/tâches	(2) x7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	1j/7
	rampe lumineuse	empoussièrement	1j/7
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 7j/7
	escaliers	tâches / empoussièrement / déchets / SA	1j/7

BLOCS : GYNECO OBSTETRIQUE – DIGESTIF – PAC – CCR

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
sas-circulation	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	(2) x7j/7
vestiaires-sanitaires du personnel	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur essuie-mains	SA/empoussièrement/approvisionnement	(2) x7j/7
local déchets-linge sale	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	(2) x7j/7
<i>*vestiaires du personnel-sanitaires-local déchets,</i>	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
<i>linge sale => 1j/7 lessivage des portes, détartrage,</i>	plinthes - coins	empoussièrement	(2) x7j/7
<i>lavage mécanisé des sols</i>	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
<i>*rampes murales => 1j/7, dépoussiérage, nettoyage</i>	<i>murs (à hauteur d'homme)</i>	<i>lessivage</i>	<i>1 fois/mois ou à la demande</i>
<i>sas-circulation => 7j/7, lavage mécanisé des sols</i>	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	(2) x7j/7
<i>autolaveuse, méthode spray (selon le type de sol)</i>	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
<i>*aération => 1 fois/mois, nettoyage (et/ou selon l'état de propreté)</i>	vitrierie intérieure	traces doigt/coulure/empoussièrement	selon état propreté
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	(2) x7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	1j/7
	rampe lumineuse	empoussièrement	1j/7
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 7j/7

MATERNITE

Secteur	Horaire d'ouverture
HOPITAL DE JOUR	- Du Lundi au Vendredi - DE 7 H00 à 18h00
URGENCES GYNECO-OBSTRIQUE	7 jours sur 7 , 2h/24 et jours fériés
MATERNITE	7 jour sur 7, jours fériés

PARTICULARITES

- Pour le secteur de la petite enfance, le Bio nettoyage vapeur est obligatoire
- Tous les matériels de bio nettoyage et de nettoyage mécanisé doivent rester dans le service et ne doivent en aucun être utilisés dans d'autres services. Ils doivent être réservés exclusivement pour le service de la Maternité.

DOMAINE D'INTERVENTION « BIO NETTOYAGE VAPEUR »

- Hôpital de jour ➔ **Intervention : l'après-midi après fermeture**
- Secteur Néonatalogie
- Salle de naissance
- Les chambres « Sortant »
- Les chambres après intervention du service technique

SUIVI ET ENTRETIEN DES CHAMBRES-SDE

Intervenant	Action à mener
Responsables Maternité	- Recensement des chambres (Salle d'eau) à entretenir et à réparer - Demande intervention au service technique
Service technique	Intervention au plus tard e Jeudi
Responsables Maternité	- Assurer l'accessibilité des chambres qui ont été faites - Recenser les numéros des chambres disponible et accessibles - Transmettre les numéros des chambres à la Direction des achats et des prestations logistique *(Pour le prestataire)
Prestataire	Samedi : Intervention par « Bio nettoyage vapeur » Dimanche : Les chambres doivent être disponibles pour accueillir les patientes Lundi : Contrôle des prestations réalisées (Responsable Maternité, Référent bio nettoyage du site, responsable du prestataire)

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
bureau	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
local reprographie	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
salle de réunion	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
vestiaires du personnel	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
salle de détente	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
chambre de garde	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
archives	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
local stockage	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
*chambre de garde ==> 7j/7 et jour férié (+ réfection lit)	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement	2j/7
- salle de réunion, vestiaires du personnel ==> 3j/7	ascenseurs : sols - rainures - miroirs - cloisons - interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	2j/7
- salle de détente ==> 7j/7 et jour férié	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	2j/7
	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement	5j/7
	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	5j/7

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
accueil	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	7j/7
salle d'attente	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	7j/7
toilettes publics	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
toilettes	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	7j/7
office alimentaire	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
réserve	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
local lingerie	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
toilettes du personnel	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
vestiaires du personnel	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	7j/7
sanitaires du personnel	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
salle d'attente	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
toilettes	vitrierie intérieure - portes	traces doigt / coulure / empoussièrement	7j/7
chambre de garde avec lavabo	*(vitre comptoir-accueil : 2j/7)		
local déchets-linge sale	vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois-à programmer avec le service	
paliers accès restauration	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
sas-circulation	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
ascenseurs - monte charge	escaliers (paliers)	tâches/empoussièrement/déchets / SA	7j/7
escaliers de secours (int.)	*escaliers de secours (intérieur)	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
*sanitaires : toilettes-douches (ch de garde)	ascenseurs	SA/empoussièrement/déchets	(2x) 7j/7
==> 7j/7 et jour férié	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 7j/7
	*local déchets-linge sale	déchets/empoussièrement/tâches	(2x) 7j/7

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
chambre de patient	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussière-ment	7j/7
chambre pre-travail	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	7j/7
salle d'attente couché	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
nursérie - biberonnerie	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	7j/7
sde-sdb	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
salle prélèvements	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
toilettes	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
box urgences	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/mois-à la demande
poste de soins	points de contact : porte - poignées de portes, interrupteur	SA/empoussièrement	7j/7
lave-bassin; vidoir	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
chambre "sortant" : intervention obligatoire en bio nettoyage vapeur	vitrierie intérieure : nettoyage à programmer avec responsable service (et hublot de porte)	traces doigt/coulure/empoussièrement	7j/7
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

Zone 4			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
secteur néonatalogie	receptacle déchet	salissures adhérentes/sac propre	7j/7
secteur salle de naissance :	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
salle de naissance			
salle de détente	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
bureau infirmier (ière)	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
local reprographie			
local stérilisation	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/an-à la demande
local vidoir			
réserve	points de contact : portes - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	7j/7
sas-circulation			
local déchets-linge sale	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/ traces doigts	tous les 15j
toilettes du personnel	parties hautes	empoussièrement/SA/ traces doigts	tous les 15j
circulation de liaison avec le bloc opératoire	vitrierie intérieure	traces doigt/coulure/empoussièrement	7j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	7j/7
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	7j/7

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

CHAMBRES DES PATIENTS



CHAMBRE DU PATIENT



SYMBÔLE

REPARTITION DES PRESTATIONS DANS UNE CHAMBRE DE PATIENT

PERSONNEL SOIGNANT

PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ :

NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS CONCEDES

PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ :

LOCATION DE TELEVISION-TELEPHONE
(POUR LES PATIENTS HOSPITALISES)

PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ :

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS CONCEDES
(LOCAUX, VOIRIES, PARKINGS INTERIEURS ET EXTERIEURS)

NIVEAU R01 : MATERNITE
SECTEUR DE L'HOPITAL DE JOUR

PRESTATAIRE DU MARCHÉ DE BIO NETTOYAGE :

- REBORDS DIVERS (FENETRES; MAINS COURANTES; CACHE-FILES; BARRES D'APPUI MURALES ...)
- CHAUFFAGE / AERATION **SAUF** LES AERATIONS DE TYPE TECHNIQUES (=VENTILATION)
- MUR (À HAUTEUR D'HOMME)
- PLINTHES / COINS
- SOL
- PORTE / POIGNEE DE PORTE / EN-CADREMENT DE PORTE
- RECEPTACLE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)
- DESSUS ET EXTERIEUR MOBILIER (ARMOIRE; PLACARD)
- PARTIES HAUTES (DESSUS PORTE)

PERSONNEL SOIGNANT
(ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PATIENT)

- RAMPE LUMINEUSE ET SUPPORT
- STRUCTURE DU LIT
- REFECTION DU LIT
- TABLETTE MOBILE / TABLE DE CHEVET
- TELEPHONE / MATERIEL MEDICAL
- ASSISE (CHAISE / TABLE / FAUTEUIL)
- INTERIEUR ARMOIRE / PLACARD

AUTRES PRESTATIONS
MARCHES DEFINIS PAR DE CAHIERS DES CHARGES SELON LES TYPES DE PRESTATIONS :

- NETTOYAGE DE VITRES DES BATIMENTS CONCEDES
- LOCATION DE TELEVISION ET TELEPHONE

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS
DIRECTION DES ACHATS ET PRESTATIONS LOGISTIQUES



CHAMBRE ET SALLE D'EAU DE PATIENT



SYMBÔLE

REPARTITION DES PRESTATIONS DANS UNE CHAMBRE DE PATIENT

PERSONNEL SOIGNANT

PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ :

NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS CONCEDES

PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ :

LOCATION DE TELEVISION-TELEPHONE
(POUR LES PATIENTS HOSPITALISES)

PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ :

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS CONCEDES
(LOCAUX, VOIRIES, PARKINGS INTERIEURS ET EXTERIEURS)

NIVEAU R01 : MATERNITE
SECTEUR DE L'HOSPITALISATION CONVENTIONNELLE

PRESTATAIRE DU MARCHÉ DE BIO NETTOYAGE : CHAMBRE ET SALLE D'EAU

- REBORDS DIVERS (FENETRES; MAINS COURANTES; CACHE-FILES; BARRES D'APPUI MURALES; TUYAUTERIES)
- CHAUFFAGE / AERATION **SAUF** LES AERATIONS DE TYPE TECHNIQUES (=VENTILATION)
- MUR (À HAUTEUR D'HOMME)
- PLINTHES / COINS
- SOL
- PORTE / POIGNEE DE PORTE / EN-CADREMENT DE PORTE
- RECEPTACLE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)
- DESSUS ET EXTERIEUR MOBILIER (ARMOIRE; PLACARD)
- PARTIES HAUTES (DESSUS PORTE)
- SI PRESENCE DE DISTRIBUTEUR DES ESSUIE-MAINS

NOTE : ENSEMBLE DE LA SALLE D'EAU

PERSONNEL SOIGNANT
(ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PATIENT)

- RAMPE LUMINEUSE ET SUPPORT
- STRUCTURE DU LIT
- REFECTION DU LIT
- TABLETTE MOBILE / TABLE DE CHEVET
- TELEPHONE / MATERIEL MEDICAL
- ASSISE (CHAISE / TABLE / FAUTEUIL)
- INTERIEUR ARMOIRE / PLACARD
- LAVABO / EVIER / ZONE À LANGER (DANS LA CHAMBRE)

AUTRES PRESTATIONS
MARCHES DEFINIS PAR DE CAHIERS DES CHARGES SELON LES TYPES DE PRESTATIONS :

- NETTOYAGE DE VITRES DES BATIMENTS CONCEDES
- LOCATION DE TELEVISION ET TELEPHONE

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS
DIRECTION DES ACHATS ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

HOSPITALISATION CONVENTIONNELLE

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
bureau	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
local reprographie	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
salle de réunion	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
vestiaires du personnel	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
salle de détente	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
chambre de garde	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
archives	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
local stockage	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
<u>*sol : balayage humide-lavage</u>	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement	2j/7
vestiaires du personnel : 3j/7	ascenseurs : sols-rainiures-miroirs-cloisons-interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	2j/7
salle de détente : 5j/7	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
*chambre de garde : 7j/7 et jour férié (+réfection lit)	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	2j/7
*passage machiniste : tous les 15j	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement	2j/7
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	5j/7
	*(mise en place : facultative et/ou à la demande)		

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
accueil	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	7j/7
salle d'attente	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	7j/7
toilettes publics	miroirs - essuies-mains, porte savon, distributeur papier	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
cabine-consult	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	7j/7
salon famille-entretien	élément chauffant-aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
office alimentaire	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
salle à manger	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
toilettes du personnel	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
vestiaires du personnel	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	7j/7
sanitaires du personnel	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
toilettes-extérieur	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
réserve	vitrierie intérieure - portes *(vitre comptoir-accueil : 2j/7)	traces doigt/coulure/empoussièrement	7j/7
local lingerie	vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois et à programmer avec le service	
local déchets-linge sale	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
paliers-escaliers (principaux)	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
paliers accès restauration	escaliers (paliers)	tâches/empoussièrement/déchets/SA	7j/7
sas-circulation	*escaliers de secours (intérieur)	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
ascenseurs - monte charge	ascenseurs	SA/empoussièrement/déchets	(2x) 7j/7
escaliers de secours (int.)	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 7j/7
<u>*local déchets, linge sale :</u>	*local déchets-linge sale	déchets/empoussièrement/tâches	(2x) 7j/7
nettoyage en prfondeur, lessivage des murs-porte; lavage mécanisé de sol :	SAS, Circulations : dépoussiérage, dégraissage et lavage par mécanisation (autolaveuse, méthde spray, vapeur, ...)		7j/7
tous les 15j			

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
chambre de patient	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussièrement	7j/7
sde-sdb	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	7j/7
sanitaires patients	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	7j/7
(Extérieur)	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	7j/7
poste de soins	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
pui-pharmacie	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
laboratoire	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/mois ou à la demande
chambre "sortant" : le prestataire intervient une fois que le personnel soignant finit le nettoyage et désinfection de l'environnement du patient	points de contact : porte-poignées de portes-interrupteur	SA/empoussièrement	7j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	vitrierie intérieure : nettoyage à programmer avec le responsable service <i>(et hublot de porte)</i>	traces doigt/coulure/empoussièrement	7j/7
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	7j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	lits	SA/empoussièrement	-
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

PARTICULARITES

- ❖ **Tous les 15 jours** : Nettoyage en dessous des mobiliers (à roulettes) des postes de soins.
➔ Organiser avec le service l'intervention
- ❖ **Au moins 1 fois par mois** : Nettoyage des vitreries intérieures, aération
- ❖ **A la demande** : Bio nettoyage vapeur pour suspicion/présence de « Punaises de lits » (ou autres : galle ; poux ; etc.) ➔ Les services peuvent contacter directement le prestataire pour la demande d'intervention.
- ❖ **Tous les 15 jours** : Nettoyage en profondeur des locaux d'entreposage des déchets, linge sale.

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

HOPITAL DE JOUR, HOPITAL DE SEMAINE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi
	De
Secteur Oncologie, Hépatologie	Du Lundi au Vendredi De 7h30 à 19h30
Intervention du prestataire	Matin, avant début activités

PARTICULARITES

- ❖ **Tous les 15 jours** : Nettoyage en dessous des mobiliers (à roulettes) des postes de soins.
→ Organiser avec le service l'intervention
- ❖ **Au moins 1 fois par mois** : Nettoyage des vitreries intérieures, aération
- ❖ **A la demande** : Bio nettoyage vapeur pour suspicion/présence de « Punaises de lits » (ou autres : galle ; poux ; etc.) → Les services peuvent contacter directement le prestataire pour la demande d'intervention.

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
bureau	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
local reprographie	coins - plinthes	empoussièrément	2j/7
salle de réunion	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrément	selon état propreté
vestiaires du personnel	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
salle de détente	main courante et rebords divers	SA/empoussièrément	tous les 15j
chambre de garde	meublants et rebords divers	SA/empoussièrément	tous les 15j
archives	éléments chauffants - aération - ventilation	SA/empoussièrément	1 fois/mois
local stockage	vitrerie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
<u>*sol : balayage humide-lavage</u>	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrément/approvisionnement	2j/7
vestiaires du personnel : 3j/7	ascenseurs : sols-rainiures-miroirs-cloisons-interrupteur	SA/empoussièrément/traces de doigt/déchets	2j/7
salle de détente : 5j/7	escaliers	SA/empoussièrément/déchets	1j/7
<u>*passage machiniste :</u>	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrément	2j/7
tous les 15j	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrément	2j/7
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	5j/7
	*(mise en place : facultative et/ou à la demande)		

Zone 2		bio nettoyage	
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
accueil	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
salle d'attente	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
toilettes publics	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
cabine	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	5j/7
consultations	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA / empoussièrement	selon état propreté
salon famille-entretien	plinthes - coins	empoussièrement	7j/7
office alimentaire	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
salle à manger	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
toilettes du personnel	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
vestiaires du personnel	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
sanitaires du personnel	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
toilettes-extérieur	vitrierie intérieure - portes <i>*(vitre comptoir-accueil : 2j/7)</i>	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
réserve	vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois-à programmer avec le service	
local lingerie	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
local déchets-linge sale	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
paliers-escaliers	escaliers (paliers)	tâches/empoussièrement/déchets/SA	5j/7
paliers accès restauration	*escaliers de secours (intérieur)	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
sas-circulation	ascenseurs	SA/empoussièrement/déchets	(2x) 5j/7
ascenseurs - monte charge	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 5j/7
escaliers de secours (int.)	*local déchets-linge sale	déchets/empoussièrement/tâches	(2x) 5j/7
SAS, Circulations : dépoussiérage, dégraissage et lavage par mécanisation (autolaveuse, méthde spray, vapeur, ...)			5j/7

Zone 3		bio nettoyage	
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
chambre de patient	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussièrement	5j/7
sde-sdb	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	5j/7
accueil- préparations soins	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
salle prélèvements	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	5j/7
salle chimiothérapie	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
salle d'examen	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
salle fauteuils	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
toilettes	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/mois ou à la demande
sanitaires patients (Extérieur))	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	5j/7
poste de soins	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
pui-pharmacie	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
laboratoire	vitrierie intérieure : nettoyage à programmer avec le responsable service <i>(et hublot de porte)</i>	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
lave-bassin; vidoir	sols	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	lits	SA/empoussièrement	-
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

CHAMBRE PATIENT – SECTEUR HOSPITALISATION



PRESTATAIRE MARCHÉ BIO NETTOYAGE :

- REBORDS DIVERS (FENÊTRES; MAINS COURANTES; CAHE-FILES)
- CHAUFFAGE / AÉRATION
- MUR (À HAUTEUR D'HOMME)
- PLINTHES / COINS
- SOL
- PORTE / POIGNÉE DE PORTE / EN-CADREMENT DE PORTE
- RECEPTACLE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)
- HAUT ET EXTÉRIEUR MOBILIER (ARMOIRE / PLACARD)

SI PRÉSENCE :

- LAVABO
- DISTRIBUTEUR ESSUIE-MAINS ET APPROVISIONNEMENT EN CONSOMMABLES (ESSUIE-MAINS; SAVON)

PERSONNEL SOIGNANT

- RAMPE LUMINEUSE ET SUPPORT
- STRUCTURE DU LIT
- RÉFECTION DU LIT
- TABLETTE MOBILE / TABLE DE CHEVET
- TÉLÉPHONE / MATÉRIEL MÉDICAL
- ASSISE (CHAISE / TABLE / FAUTEUIL)
- INTÉRIEUR ARMOIRE / PLACARD

CHAMBRE DE PATIENT



REPARTITION DES PRESTATIONS DANS UNE CHAMBRE DE PATIENT

 PERSONNEL SOIGNANT

 PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ
PRESTATIONS: BIO NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX CONCEDES

 PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ
PRESTATION : NETTOYAGE DES VITRES EXTERIEURES

 PRESTATAIRE TITULAIRE DU MARCHÉ
PRESTATIONS : LOCATION DES TV ET TELEPHONE

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS
DIRECTION DES ACHATS ET PRESTATIONS LOGISTIQUES



REPARTITION DES TACHES DANS LES TOILETTES ET SALLE D'EAU

TOILETTES DE PATIENT





SALLE D'EAU DE PATIENT





▲ PRESTATAIRE DU MARCHÉ DE BIO NETTOYAGE :

- REBORDS DIVERS (MAINS COURANTES; CACHE-FILES; BARRES D'APPUI MURALES; TUYAUTERIES ...)
- CHAUFFAGE / AÉRATION **SAUF** LES AÉRATIONS DE TYPE TECHNIQUES (=VENTILATION)
- MUR (À HAUTEUR D'HOMME)
- LAVABO; PORTE-SAVON; DISTRIBUTEURS ESSUIE-MAINS/PAPIERS TOILETTES ...
- BLOC TOILETTES
- BAC À DOUCHE; PORTE-CHAISE DE DOUCHE
- PLINTHES / COINS
- SOL
- PORTE / POIGNÉE DE PORTE / EN-CADREMENT DE PORTE
- RECEPTACLE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)
- DESSUS ET EXTÉRIEUR MOBILIER (ARMOIRE; PLACARD)
- PARTIES HAUTES (DESSUS PORTE)
- ETC.

PERSONNEL SOIGNANT

ENSEMBLE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PATIENT

- LES DÉCHETS DASRI
- LES URINOIRES – BASSIN DE LIT
- ETC.

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS
DIRECTION DES ACHATS ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

LABORATOIRES

ACDL

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Dimanche et Jour férié De 7h00 à 18h15
Horaire d'intervention du prestataire	Début à 16h00

INTERVENTION

- ❖ 7 jours sur 7 et jours fériés
 - Salle de détente
 - Toilettes du personnel

BIOCHIMIE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Dimanche et Jour férié 7 jours / 7 et 24h / 24
Horaire d'intervention du prestataire	Début à 16h00

INTERVENTION

- ❖ 7 jour / 7 et jour férié :
Chambre de garde, sanitaires
- ❖ 1 fois par semaine et/ou à la demande :
Intervention au niveau de la chambre froide
- ❖ 1 fois par an, à la demande du service :
Dépoussiérage et nettoyage de mobiliers hauts et ceux qui sont fixés au mur

HEMATOLOGIE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Dimanche et Jour férié 7 jours / 7 et 24h / 24
Horaire d'intervention du prestataire	Début à 16h00

INTERVENTION

- ❖ 7 jour / 7 et jour férié :
Chambre de garde, sanitaires
- ❖ 1 fois par semaine et/ou à la demande :
Intervention au niveau de la chambre froide
- ❖ 7 jour / 7 et jour férié :
 - Laboratoires de garde
 - Toilettes du personnel

MICROBIOLOGIE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi De 8h00 à 18h30
Horaire d'intervention du prestataire	Début entre 14h30-15h00

INTERVENTION

- ❖ Les WE et Jour férié, pas besoin de l'intervention du prestataire. L'entretien des paillasse + environnement travail et l'évacuation des déchets sont faits par le personnel.
- ❖ 1 fois par mois , dépoussiérage, nettoyage :
 - Aération (type vmc)
 - Dérrière les chauffages
- ❖ Chaque trimestre ou à la demande : Intervention aux laboratoires environnement
 ➔ **Cf. EOH**
 - Dépoussiérage,
 - lessivage des murs, des portes
 - bio nettoyage
 - désinfection au niveau

Intervention à programmer avec le service

ANATOMO CYTOLOGIE ET ANAPATHOLOGIQUES

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi De 8h00 à 15h30
Horaire d'intervention du prestataire	6h30 – 8h30

PARTICULARITE

Les laboratoires macroscopie, coloration inclusion dont l'entretien est assuré par le personnel du service.

INTERVENTION

- ❖ 1 fois par mois : Dépoussiérage et nettoyage des tuyaux de pneumatique
- ❖ 1 fois par an, à la demande du service :
 - Intervention au niveau du laboratoire macroscopie (dépoussiérage, lessivage, bio nettoyage, désinfection)
 - Au niveau S01, archives

ENSEMBLE DES LABORATOIRES

Zone 1			
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
attente	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
bureau	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
local reprographie	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
salle de réunion	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
salle de détente	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
archives	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
réserve	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
vestiaires du personnel	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
chambre de garde	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement	2j/7
local informatique	ascenseurs : sols - rainiures - miroirs - cloisons - interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	2j/7
paliers-escaliers	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
sas-circulation	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	2j/7
ascenseur	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement	2j/7
*sol : balayage humide-lavage	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	5j/7
salle de réunion : 3j/7			
vestiaires du personnel : 3j/7			
salle de détente : 7j/7			

Zone 2			
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
toilettes du personnel	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tarte/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
toilettes visiteurs	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
sanitaires (vestiaires)	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
chambre de garde avec douche	faïence - lavabo - bac à douche	tarte/traces lavage/déchets/SA	5j/7
	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
circulation	plinthes - coins	empoussièrement	tous les 15j
local vidoir (bio nettoyage)	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
	vitrierie intérieure - portes	traces doigt / coulure / empoussièrement	5j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
*ch de garde-douche : 7j/7	meublants (étagère; placard-mobilier de réserve)	SA/empoussièrement	tous les 15j
et jour férié (+réfection lit)	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	5j/7

Zone 3			
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
accueil-réception	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussièrement	5j/7
salle prélèvements	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	5j/7
toilettes	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
laboratoire	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	5j/7
chambre froide	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
local frigo-congérateurs	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
local laverie	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/an ou à la demande
local déchets (DCD)	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	5j/7
"Déchets Chimiques Dangereux"	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	
	vitrierie intérieure (et hublot de porte)	traces doigt / coulure / empoussièrement	5j/7
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
*labo de garde : 7j/7	lits	SA/empoussièrement	
*toilettes : 7j/7	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

PLATEAU MEDICO TECHNIQUE

PHARMACIE ET ATELIER BIOMEDICAL

PHARMACIE	Du Lundi au Vendredi
Horaire d'ouverture	8h00 à 17h00
Horaire d'intervention du prestataire	Après-midi

PARTICULARITE

PHARMACIE

- ❖ Lors de l'intervention dans le local de réserve-distribution des « produits stupéfiants », l'agent de bio nettoyage fait l'intervention en présence du personnel du service.
- ❖ Le laboratoire où l'agent intervient se trouve au niveau 01

- Zone 3 – Pharmacie : Laboratoire-Laverie
Cf. Tableau de prestation et fréquence de la « Stérilisation »

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
réception	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
bureau	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
local reprographie	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
salle de réunion	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
archives			
local informatique	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
salle de détente	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
vestiaires du personnel	élément chauffant - aération	SA/empoussièrement	selon état propreté
atelier - local stockage	*(nettoyage derrière : 1j/7)		
chambre de garde	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
escaliers - circulation	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement	2j/7
*salle de détente => 5j/7			
*chambre de garde => 7j/7 et jour férié (+ réfection lit)	ascenseurs : sols - rainures - miroirs - cloisons - interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	2j/7
	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
- salle de réunion , vestiaires du personnel => 3j/7	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	2j/7
	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement	2j/7
	feuille de traçabilité		
	*(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	5j/7

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
accueil - dispensation	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tarte/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
salle d'attente	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
toilettes du personnel	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
vestiaires - sanitaires du personnel	faïence - lavabo - bac à douche	tarte/traces lavage/déchets/SA	5j/7
réserve	élément chauffant - aération	SA/empoussièrement	selon état propreté
	*(nettoyage derrière : 1j/7)		
local "produits stupéfiants"	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
	vitrierie intérieure - portes	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
	*(vitre comptoir-accueil : 2j/7)		
	vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois-à programmer avec le service	
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 5j/7
	*local déchets-linge sale	déchets/empoussièrement/tâches	(2x) 5j/7

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

STERILISATION

Horaire d'ouverture	Du Dimanche au Vendredi Dimanche à 8h00
Horaire d'intervention du prestataire	à 9h00

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
Stérilisation :	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussière-ment	5j/7
bureau	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	5j/7
salle de détente	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
vestiaires du personnel	papier wc		
cabine déshabillage	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	5j/7
toilettes	élément chauffant - aération	SA/empoussièrement	selon état propreté
douche	*(nettoyage derrière : 1j/7)		
réserve	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
local bio nettoyage	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
circulation			
Pharmacie : laboratoire	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/mois ou à la demande
	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	5j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	vitrierie intérieure (et hublot de porte)	traces doigt / coulure / empoussièrement	tous les 15j ou à la demande
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

Zone 4			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
sas accès	receptacle déchet	salissures adhérentes/sac propre	5j/7
sas sortie	élément chauffant - aération	SA/empoussièrement	selon état propreté
bureau	*(nettoyage derrière : 1j/7)		
salle de conditionnement	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
salle de lavage	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	5j/7
salle de déchargement	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/an ou à la demande
réserve	points de contact : portes - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	5j/7
local bio nettoyage	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/ traces doigts	tous les 15j
vitrierie intérieure	parties hautes	empoussièrement/SA/ traces doigts	tous les 15j
=> au mois 1 fois/mois			
sols	vitrierie intérieure	traces doigt / coulure / empoussièrement	selon état propreté
nettoyage par mécanisation	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
=> tous les 15 jours	meublants	SA/empoussièrement	5j/7
remise en état	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
=> 1fois par an	meublants	SA/empoussièrement	5j/7
ou à la demande	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j
	sols : balayage humide et lavage	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

MEDECINE NUCLEAIRE-TEP SCAN – IRM BIM

PARTICULARITE

- ❖ Formation obligatoire de bio nettoyage en radioprotection et aptitude médicale du personnel intervenant dans les secteurs
- ❖ Port obligatoire de dosimètre durant l'intervention dans les salles de « Zone contrôlée » - Accès réglementé
- ❖ Organiser avec les responsables le nettoyage des chaises-fauteuils des salles d'attente
- ❖ Salle IRM :
 - Le produit de nettoyage de sol est fourni par le service
 - Les accessoires de bi nettoyage : manche des balais doivent être en bois

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
bureau	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
local reprographie	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
salle de détente	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
salle de réunion	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
local informatique	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
vestiaires du personnel	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
archives	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
réserve	élément chauffant - aération	SA/empoussièrement	1 fois/mois
local de stockage	*(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	1 fois/mois
circulation	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement	2j/7
	ascenseurs : sols - rainures - miroirs - cloisons - interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	2j/7
	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	2j/7
	porte - encadrement - poignée de porte	SA/empoussièrement	2j/7
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	5j/7
	*(mise en place : facultative et/ou à la demande)		

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
accueil	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussière-ment	5j/7
salle d'attente	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
toilettes publics	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
consultations	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	5j/7
salon entretien	éléments chauffants - aération	SA / empoussièrement	1 fois/mois
salle : commande-interpretation	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
toilettes du personnel	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
vestiaires-sanitaires du personnel	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
local lingerie	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
réserve	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
local déchets-linge sale	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
sas-circulation	vitrierie intérieure - portes *(vitre comptoir-accueil : 2j/7)	traces doigt / coulure / empoussièrement	5j/7
	vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois-à programmer avec le service	
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 5j/7
	*local déchets-linge sale	déchets/empoussièrement/tâches	(2x)5j/7

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
salle intervention	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussière-ment	5j/7
salle d'attente couché	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	5j/7
hdj	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
toilettes	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	5j/7
poste de soins	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
bureau infirmier (ière)	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
salle stérilisation	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
salle : caméra-step scan	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
local lave-bassin; vidoir	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/mois ou à la demande
cabine	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	5j/7
toilettes	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	
	vitrierie intérieure : nettooyage à programmer avec le responsable service (et hublot de porte)	traces doigt / coulure / empoussièrement	5j/7
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	lits	SA/empoussièrement	-
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

SERVICE IMAGERIE

Horaire d'ouverture	De Lundi au Vendredi (Réception patients sur RDV)
Secteur Scanner	De Lundi au Dimanche

PARTICULARITE

- ❖ Sauf demande exceptionnelle, le prestataire n'intervient pas à la salle d'IRM.
- ❖ Le service de l'imagerie débute leur activité à partir de 8h00., les interventions de bio nettoyage doivent être terminées avant son ouverture.

INTERVENTION DU PRESTATAIRE

- ◆ Secteur soins
- ◆ Secteur administratif
- ◆ Secteur chambres de garde

SECTEURS : RADIOLOGIE, ECHOGRAPHIE – IRM, SCANNER

- ❖ Les prestations de l'ensemble du secteur sont à faire **avant 8h00.**
- ❖ **1 jour sur 7** : Escaliers => Le jour d'intervention doit être fixe

SECTEUR SCANNER

Local	Type d'intervention		Intervention machiniste
• Salle scanner 1 • Salle scanner 2	Intervention « Normale » Intervention par mécanisation	Samedi à 7h00	Auto laveuse
• Salle scanner 1 • Salle scanner 2	Intervention par mécanisation Intervention « Normale »	Dimanche à 7h00	Auto laveuse

SECTEUR IRM

Local	Intervention		Intervention machiniste
• Circulation • Attente « couché » • Salles : lecture, interprétation	➤ Bio nettoyage ➤ Intervention par mécanisation	Tous les 15 jour	Auto laveuse

Planning et Organisation de l'intervention avec le service.

Note : L'intervention doit être finie avant le début du travail du personnel

Zone 1			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquences
bureau	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
local reprographie	coins - plinthes	empoussièrement	2j/7
salle de réunion-cours	murs (et bas de mur)	SA / empoussièrement	selon état propreté
local informatique	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
archives	main courante et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
réserve-local stockage	meublants et rebords divers	SA/empoussièrement	tous les 15j
archives	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
chambre de garde	vitrierie intérieure	traces de doigt/coulure/tâches	selon état propreté
sas-circulation	accessoires (essuie-mains - porte savon)	SA/empoussièrement/approvisionnement	2j/7
escaliers de secours (intérieur)	escaliers	SA/empoussièrement/déchets	1j/7
*sol : balayage humide-lavage	sols (balayage humide et lavage)	déchets/SA/empoussièrement	2j/7
vestiaires du personnel : 3j/7	porte - encadrement -poignée de porte	SA/empoussièrement	2j/7
salle de détente : 5j/7	feuille de traçabilité *(mise en place : facultative et/ou à la demande)	présence/remplissage	5j/7
*chambre de garde : 7j/7 et jour férié (+ réfection lit)			

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
passerelle	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
sas-circulation	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
ascenseur	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
bureau RDV	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	5j/7
accueil	élément chauffant - aération *(nettoyage derrière : 1j/7)	SA/empoussièrement	selon état propreté
salle d'attente	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
toilettes publics	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
cabine	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
interpretation lecture	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
toilettes du personnel	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
local linge sale	vitrierie intérieure - portes *(vitre comptoir-accueil : 2j/7)	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
local lingerie	vitrierie intérieure	au moins 1fois/mois-à programmer avec le service	
	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
*sanitaires : toilettes-douches, (chambre de garde) => 7j/7 et jour férié	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	feuille de traçabilité	présence/remplissage	(2x) 5j/7
	ascenseurs : sols - rainiures - miroirs - cloisons - interrupteur	SA/empoussièrement/traces de doigt/déchets	(2x) 5j/7

Zone 3			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
salle d'attente couché	bloc toilette (cuvette, pot, balayette)	tartre/taches/coulure/empoussièrement	5j/7
cabine toilettes	receptacle déchet	SA/sac propre (niveau de remplissage)	5j/7
salle/cabine préparations soins	miroirs - essuies-mains - porte-savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
toilettes du patients	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces de lavage/déchets/SA	5j/7
salles : radio-échographie-fibroscopie	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
salle scanner	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
poste de soins	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
local lave-bassin; vidoir	murs (à hauteur d'homme)	tâches/empoussièrement	1 fois/mois ou à la demande
	points de contact : porte - poignées de portes - interrupteur	SA/empoussièrement	5j/7
	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
	parties hautes	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
*salle IRM : intervention à la charge du personnel du service	vitrierie intérieure (et hublot de porte)	traces doigt / coulure / empoussièrement	5j/7
	sols	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	rampe lumineuse	empoussièrement	tous les 15j

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

PHARMACIE : UPCC (UNITE DE PREPARATION CENTRALISEE DES CYTOTOXIQUES)

Zone 2			bio nettoyage
liste des locaux	éléments évalués	critères d'évaluation	fréquence
sas-circulation	bloc toilette (cuvette - pot - balayette)	tartre/tâches/coulure/empoussièrement	5j/7
salle de détente	receptacle déchets	vide et propre (niveau de remplissage)	5j/7
vestiaires - sanitaires du personnel	miroirs - essuies-mains - porte savon - distributeur papier wc	SA/empoussièrement/approvisionnement	5j/7
local bio nettoyage	faïence - lavabo - bac à douche	tartre/traces lavage/déchets/SA	5j/7
réserve	élément chauffant - aération <i>*(nettoyage derrière : 1j/7)</i>	SA/empoussièrement	selon état propreté
stockage	plinthes - coins	empoussièrement	5j/7
bureau	murs (et bas de mur)	tâches/empoussièrement	selon état propreté
salle de réunion	murs (à hauteur d'homme)	lessivage	1 fois/an ou à la demande
local contrôle	points de contacts : poignée - interrupteurs	SA/empoussièrement	5j/7
local libération	rebords divers, cadres, signalétiques ...	empoussièrement/SA/traces de doigts	tous les 15j
local validation	parties hautes	empoussièrement/traces de doigts	tous les 15j
local injectables	vitrierie intérieure - portes	traces doigt/coulure/empoussièrement	5j/7
Zone 3	sols (balayage humide et lavage)	déchets/empoussièrement/tâches	5j/7
local décontamination	meublants	SA/empoussièrement	tous les 15j
	feuille de traçabilité <i>*(mise en place : facultative et/ou à la demande)</i>	présence/remplissage	5j/7

*Les fréquences d'intervention minimum devront être adaptées par le prestataire dans **le cadre d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature, l'activité et la fréquentation.

*La prestation de propreté sera adaptée à l'évaluation faite de l'état de la surface.

❖ Annexe 3 – Surfaces des secteurs des bâtiments concédés

ADMINISTRATIFS

Secteurs Administratives	Σ Surface (m²) par secteur	zone 1	zone 2
Accueil-Admission, Frais séjour et Traitement externe- Location télévision	216,27	171,24	45,03
Régie	106,07	101,63	4,44
Autres secteurs : Bureaux cadres - Secteur psychiatrie- Réserve - Local prestataire bionet	61,08	61,08	
Direction-Secrétariat gynéco obstétrique	126,67	125,71	0,96
DRH-DSAP-DSSI-Secrétariat service hépatologie	533,12	520,60	12,52
Lieu de culte	34,22	16,08	18,14
Direction financière, économique et logistiques coordination des services	434,02	417,77	16,25
Somme des surfaces (en m²)	1 511,45	1 414,11	97,34

TECHNIQUE – LOGISTIQUE – INFORMATIQUE

Secteurs Technique, Logistique et Informatique	Σ Surface (m²) par secteur	zone 1	zone 2
Techniques	415,79	335,26	80,53
Et Prestataires	92,04	57,00	35,04
Loges	66,11	60,82	5,29
Sécurité incendie	299,13	251,28	47,85
Espace vert	111,96	102,57	9,39
Pharmacie : Magasin médical	294,48	294,48	
Logistiques	750,84	474,48	276,36
Direction système d'information	362,43	352,02	10,41
Somme des surfaces (en m²)	2 392,78	1 927,91	464,87

PLATEAU MEDICO TECHNIQUE

Secteurs Plateau médico technique	ΣSurface (m²) par secteur	zone 0	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4
Endoscopie digestive	756,04		134,93	219,72	401,39	
Imagerie médicale	1 790,59		876,25	555,61	358,73	
Médecine nucléaire et biophysique	718,17		230,82	284,00	203,35	
Pharmacie, Laboratoire toxicologie	675,25		495,54	141,67	38,04	
Pharmacie : UPCC	299,18			228,64	70,54	
Stérilisation	410,78			100,19		310,59
Atelier biomédical	146,71		141,85	4,86		
IRM BIM	448,26		88,51	254,95	104,80	
Somme des surfaces (en m²)	5 244,98	0,00	1 967,90	1 789,64	1 176,85	310,59

LABORATOIRES

Secteurs Laboratoires	ΣSurface (m²) par secteur	zone 1	zone 2	zone 3
ACDL	111,26	83,24	14,78	13,24
Anatomie et cytologie pathologique	565,61	258,40	148,76	158,45
Bactériologie, Hygiène, Virologie et Parasitologie	912,58	238,14	177,11	497,33
Biochimie métabolique et nutrition	795,41	224,93	244,71	325,77
Hématologie immunologie, Hygiène et lutte contre les infections nosocomiales	652,92	259,94	135,07	257,91
Somme des surfaces (en m²)	3 037,78	1 064,65	720,43	1 252,70

CONSULTATIONS

Secteurs Consultations	ΣSurface (m²) par secteur	zone 1	zone 2	zone 3
Bâtiment Beaujon :				
Consultations cardiologie-explorations fonctionnelles	263,81	57,51	165,86	40,44
Consultations HOPE	111,97		111,97	
Bâtiment Abrami :				
Consultations hépatologie	1 407,17	876,04	460,64	70,49
Archives et Autres locaux	231,29	185,06	10,45	35,78
Somme des surfaces (en m²)	2 014,24	1 118,61	748,92	146,71

CONSULTATIONS SPECIALISEES (POLYCLINIQUE)

Secteurs Consultations spécialisées Bâtiment Jean Baumann	Σ Surface (m²) par secteur	zone 1	zone 2	zone 3
RDC : Médecine de travail-Divers locaux	954,42	510,03	416,53	27,86
R01 : Consultations	905,98	164,21	483,41	258,36
R02 : Consultations-Rééducation fonctionnelle-Ophtalmo-EMSAP	1 071,11	288,32	643,90	138,89
R03 : Consultations	1 059,25	317,30	601,77	140,18
R04 : Consultations UTAMA; DMI; ARC	801,83	267,78	534,05	
S01 : Parties communes	265,41	249,20	16,21	
S02 : Parties communes	96,62	80,41	16,21	
Somme des surfaces (en m²)	5 154,62	1 877,25	2 712,08	565,29

URGENCES

Secteurs des urgences	Surface totale (en m²)	zone 1	zone 2	zone 3
SAU	1 392,58	378,60	545,09	468,89
UHCD	253,84		105,63	148,21
Bâtiment Stanley Kubrick : SMUR	350,81	277,99	58,44	14,38
Somme des surfaces (en m²)	1 997,23	656,59	709,16	631,48

BLOCS OPERATOIRES

Secteurs blocs opératoires Parties de type de zone à risque 3	Surface totale (en m²)	zone 3	zone 4
Bloc commun	687,58	602,96	84,62
Bloc gynéco-obstétrique	160,21	160,21	
Bloc hépato-digestif	107,23	107,23	
Bloc PAC	61,28	61,28	
Bloc CCR	128,81	128,81	
Somme des surfaces (en m²)	1 145,11	1 060,49	84,62

SOINS

	Σ Surfaces (m²)	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4
	24 097,00	4 107,00	10 884,78	7 092,80	2 012,42
Secteurs de soins Bâtiment Beaujon	Surface (en m²) par secteur	zone 1	zone 2	zone 3	zone 4
R01 : Maternité	2 186,87	255,57	741,36	899,33	290,61
Salle de naissance [Bloc opératoire]					
R02 : Chirurgie digestive	1 314,13	211,26	710,55	392,32	
R03 : Chirurgie orthopédie, traumatologie	2 061,67	267,98	1 057,72	735,97	
R04 : Gastroentérologie, Pancréatologie	2 419,49	535,50	980,15	903,84	
R05 : Hépatologie	1 973,75	353,34	873,90	746,51	
R06 : UGA (Gériatrie aiguë)	909,49	150,10	632,74	126,65	
R06 : Oncologie médicale, Hépatologie	907,62	240,72	328,47	338,43	
R07 : Médecine interne	1 908,83	353,45	925,86	629,52	
R08 : Neurochirurgie-Chir. Maxillo-faciale	1 907,63	448,39	811,01	648,23	
R09 : Chirurgie colorectale	1 737,71	252,41	888,58	596,72	
R10 : Pancréato-Oncologie => consultations-HdJ; Départ. Psychiatrie et d'Addictologie-GastroEntérologie; Assistance nutritive (HdJ); Recherche clinique	1 613,01	229,98	882,47	500,56	
R11 : Gastro entérologie; Assistance nutritive; MICI; SURVI	1 734,71	296,84	873,41	564,46	
RCH : Brancardage	52,49	47,12	5,37		
RCH : USC-SRR	380,11		99,47		280,64
RCH : SAR	473,15	440,19	32,96		
RCH : Parties communes (RCP-SSPI-Blocs)	214,61		214,61		
RCH : RCP	1 237,79		556,45	10,26	671,08
RCH : SSPI	302,20		39,98		262,22
R02 : Réanimation hépato digestive	761,74	24,15	229,72		507,87

ARCHIVES

Secteurs locaux des Archives	Surface totale (en m²)	zone 1	zone 2
Archives centrales	797,35	785,28	12,07
Archives (Hors secteurs admin-soins)	1 044,52	1 044,52	
Somme des surfaces (en m²)	1 841,87	1 829,80	12,07

AUTRES SECTEURS

Secteurs	Σ Surface (m²) par secteur	zone 1	zone 2
Crèche-centre de loisirs (CDL)	1 807,98	42,35	1 765,63
Chambre mortuaire	498,34	401,89	96,45
Lieu de culte	34,22	16,08	18,14
Cuisine -restaurant du personnel, Diététique	870,71	218,81	651,90
Amphithéâtre Fernand Widal	336,69	329,39	7,30
Somme des surfaces (en m²)	3 547,94	1 008,52	2 539,42

POUR LE PERSONNEL

Secteurs pour le personnel	Σ Surface (m²) par secteur	zone 1	zone 2
APSAP	423,65	416,19	7,46
Bulle convivialité	74,13	10,15	63,98
Médiathèque-bibliothèque	200,85	198,14	2,71
Vestiaires centraux	616,43	37,45	578,98
Distribution auto vêtements de travail (DAV)	47,50	3,36	44,14
Locaux des syndicats	111,46	111,46	
Vestiaires suppléances (Pool)	51,14	44,65	6,49
Salle de garde, Internat	814,43	586,79	227,64
Somme des surfaces (en m²)	2 339,59	1 408,19	931,40

LOGEMENT DU PERSONNEL LOGE

Studios	806,18	708,56	97,62
Bâtiments Stanislas Limousin : Logement du personnel, parties communes	352,25	352,25	
Bâtiments Louis Plousey : Logement du personnel, parties communes	316,46	316,46	
Bâtiment Jean Walter : Logement du personnel, parties communes	11,80	11,80	
Bâtiment Louis Mourier : Logement du personnel, parties communes	8,38	8,38	
Somme des surfaces (en m²)	1 495,07	1 397,45	97,62

BATIMENT EMILE SERGENT

Bâtiment Emile Sergent	Surface totale (en m²)	zone 1	zone 2
Niveau RDC	575,01	497,50	77,51
NIVEAU R01	1 045,77	1 004,45	41,32
Niveau S01 HORS ARCHIVES	219,45	219,45	
Somme des surfaces (en m²)	1 840,23	1 721,40	118,83

BATIMENT BEAUJON – PORTE 15 (RDC)

Secteur sur le site de l'Hôpital	Surface totale (en m²)	zone 1	zone 2
Bâtiment Bjn-Porte 15 (RDC)	448,82	439,88	8,94

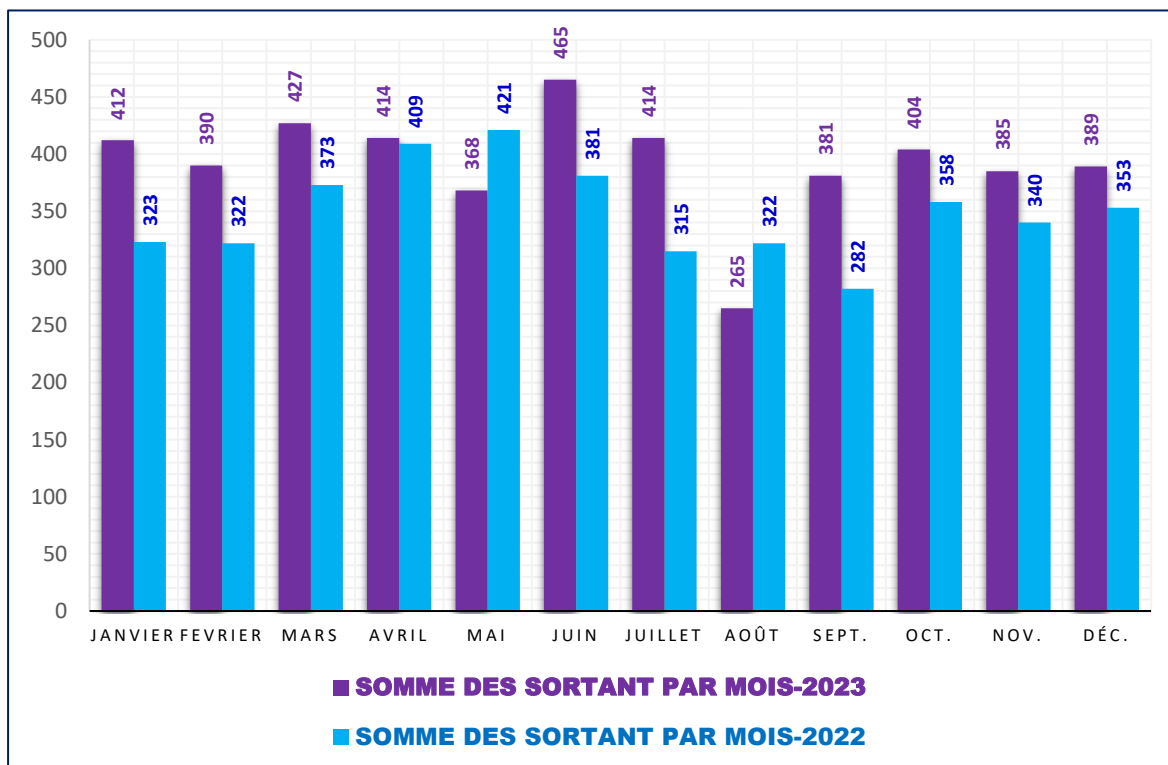
❖ Annexe 4 – Nombre des « Sortant » Mensuel par Secteur

2022 – 2023 : NOMBRE « SORTANT » - BATIMENTS BEAUJON ET EMILE SERGENT

TOTAL DU NOMBRE DE "SORTANT"		4 199												ANNEE 2022	
	SECTEUR	PERIODE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Somme
R01	MATERNITE		141	103	143	166	187	163	143	123	87	103	114	134	1 607
R02	CHIRURGIE DIGESTIVE		15	-	1	1	8	4	4	1	12	3	8	3	60
R03	ORTHOPEDIE		11	2	2	2	3	1	8	3	-	16	10	7	65
R04	PANCREATOLOGIE-GASTROENTERO		-	-	-	-	10	3	-	-	6	3	2	-	24
R06	UGA		4	1	7	11	1	2	2	1	1	-	-	2	32
R07	MEDECINE INTERNE		64	76	93	88	70	70	32	57	64	64	62	96	836
R08	NEUROCHIR-CMF		26	74	46	46	76	62	41	38	47	54	33	27	570
R09	CHIRURGIE COLORECTALE		24	31	29	27	28	26	25	29	24	41	45	29	358
R10	MICI-SURVI (HDJ)														
R11	ANGE		5	1	18	13	4	-	5	18	3	1	3	2	73
RCH	SAU-UHCD		3	-	-	7	-	9	-	-	-	-	10	5	34
RCH	USC-SRR		12	8	11	10	11	12	2	1	5	13	17	12	114
RCH	RCP		13	19	20	28	10	13	22	16	10	27	21	17	216
R02	REA HEPATO-DIGESTIVE		5	7	3	9	11	14	27	33	17	17	12	16	171
R05	SECTEUR FERME														
R01	HEPATOLOGIE		-	-	-	1	2	2	4	2	6	16	3	3	39
SOMME DES SORTANT PAR MOIS			323	322	373	409	421	381	315	322	282	358	340	353	4 199

	TOTAL DU NOMBRE DE "SORTANT"	4 714												ANNEE 2023	
	SECTEUR	PERIODE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Σ par mois
R01	MATERNITE		155	139	157	173	172	177	173	160	167	181	169	168	1 991
R02	CHIRURGIE DIGESTIVE		4	7	14	1	4	-	2	-	1	1	8	18	60
R03	ORTHOPEDIE		14	-	6	2	1	1	-	-	3	4	1	2	34
R04	PANCREATOLOGIE-GASTROENTERO		15	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	17
R06	UGA		3	4	3	3	1	-	-	-	3	-	-	1	18
R07	MEDECINE INTERNE		74	59	65	78	51	55	49	37	69	83	78	85	783
R08	NEUROCHIR-CMF		43	27	61	62	75	78	57	16	39	26	36	32	552
R09	CHIRURGIE COLORECTALE		47	80	57	40	27	97	74	11	41	41	55	51	621
R10	MICI-SURVI (HDJ)														
R11	ANGE		7	4	3	6	3	1	-	-	-	9	-	-	33
RCH	SAU-UHCD		10	12	10	4	-	4	-	-	-	2	-	-	42
RCH	USC-SRR		10	18	9	10	7	14	18	20	17	13	11	11	158
RCH	RCP		13	26	21	21	11	21	21	11	24	25	13	15	222
R02	REA HEPATO-DIGESTIVE		4	11	20	10	11	12	20	7	14	13	10	6	138
R05	SECTEUR FERME														
R01	HEPATOLOGIE		13	3	1	4	5	5	-	3	3	5	3	-	45
	SOMME DES SORTANT PAR MOIS-2023		412	390	427	414	368	465	414	265	381	404	385	389	4 714

SECTEUR \ PERIODE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	Σ par mois
SOMME DES SORTANT PAR MOIS-2023	412	390	427	414	368	465	414	265	381	404	385	389	4 714
SOMME DES SORTANT PAR MOIS-2022	323	322	373	409	421	381	315	322	282	358	340	353	4 199





DASEL

(DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS, DES
SERVICES ÉCONOMIQUES ET LOGISTIQUES)